



Assemblée générale

Soixante-seizième session

98^e séance plénière

Vendredi 2 septembre 2022, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Point 115 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Élection de membres du Conseil économique et social

Le Président (*parle en anglais*) : Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers au scrutin précédent, il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale.

Nous allons donc procéder au septième tour de scrutin libre. Conformément à l'article 94 du Règlement intérieur, ce dix-septième tour de scrutin est libre.

Je rappelle à l'Assemblée que tout État Membre parmi les États d'Europe orientale peut être candidat, à l'exception de ceux qui resteront membres du Conseil économique et social à compter du 1^{er} janvier 2023, ainsi que de ceux qui ont déjà été élus pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2023. Par conséquent, il n'est pas possible au présent scrutin de voter pour les membres suivants : Bulgarie, Croatie, République tchèque, Slovaquie et Slovaquie.

Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres que, conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant procéder au vote. Les bulletins de vote vont maintenant être distribués et le vote a commencé.

Les membres sont priés d'inscrire une croix en regard du nom de l'État imprimé sur le bulletin de vote pour lequel ils souhaitent voter ou d'écrire le nom de tout autre État éligible sur la ligne vierge prévue à cet effet. Si une croix a été inscrite en regard du nom d'un État, il n'est pas nécessaire de réécrire le nom de cet État sur la ligne laissée vierge. Il ne doit pas y avoir plus d'une case cochée ou d'un nom manuscrit pour le siège à pourvoir. En conséquence, les membres ne peuvent cocher qu'une seule case ou écrire le nom que d'un seul État éligible parmi les États d'Europe orientale dans l'espace prévu à cet effet.

Si le bulletin de vote contient un vote pour un État Membre qui restera membre du Conseil économique et social à compter du 1^{er} janvier 2023 ou qui a déjà été élu pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2023, le bulletin de vote sera déclaré nul.

Enfin, si un bulletin de vote contient une annotation autre qu'un vote pour un État Membre éligible, cette annotation ne sera pas prise en compte.

Sur l'invitation du Président, les représentantes et représentants de la Hongrie, du Japon, du Mexique, de Monaco, du Mozambique et de la Nouvelle-Zélande assument les fonctions de scrutateur.

Le Président (*parle en anglais*) : Afin de gagner du temps, l'Assemblée générale va maintenant examiner

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



les autres questions annoncées dans le *Journal des Nations Unies* pendant que les bulletins de vote sont dépouillés.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 115 b) de l'ordre du jour.

Points 32, 66 et 113 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/76/678)

Consolidation et pérennisation de la paix

Rapport du Secrétaire général (A/76/668 et A/76/668/Corr.1)

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix

Rapport du Secrétaire général (A/76/687)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, qui va présenter le rapport de la Commission de consolidation de la paix.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/76/678). Le rapport couvre la quinzième session de la Commission, qui s'est déroulée sous la présidence de l'Égypte. L'Égypte a assumé la présidence de la Commission de consolidation de la paix au lendemain de la conclusion du troisième examen d'ensemble du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Tout au long de l'année 2021, conformément aux mandats énoncés dans les résolutions jumelles de l'Assemblée générale (résolution 75/201) et du Conseil de sécurité (résolution 2558 (2020)), la Commission a mené les efforts visant à appliquer les recommandations de l'examen telles qu'elles figurent dans ces résolutions. Ils ont notamment consisté en l'exploration des moyens de renforcer les fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement de la Commission. Un accent particulier a été mis sur le renforcement des effets des activités de consolidation de la paix sur le terrain.

À cet égard, il me plaît vivement d'informer l'Assemblée que la Commission de consolidation de la paix a réalisé des progrès considérables dans les six domaines suivants en 2021.

Le premier domaine est l'élargissement de sa portée géographique et de son champ d'action. En 2021,

la Commission a fourni une aide dans 13 contextes propres à un pays ou à une région, notamment en organisant pour la première fois des réunions consacrées au golfe de Guinée et à la transition au Tchad. Elle a ainsi collaboré avec 23 pays et régions différents, soit le nombre le plus élevé depuis sa création, ce qui est conforme à la tendance globale d'un renforcement des échanges voulu par la Commission.

Les activités thématiques de la Commission, qui ont représenté 40 % de ses réunions, portent sur de nouveaux thèmes, notamment les liens entre le maintien et la consolidation de la paix, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), et la santé mentale et le soutien psychosocial. La Commission a également produit 66 documents finals au total, y compris des déclarations prononcées dans des instances extérieures à l'ONU, comme le Forum d'Assouan et le Forum de Stockholm sur la paix et le développement, dont le nombre est passé de zéro en 2020 à neuf en 2021.

Le deuxième domaine concerne le renforcement des rôles consultatif et fédérateur de la Commission. La Commission a encore élargi et renforcé ses relations avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social en désignant des coordonnateurs informels chargés de ses relations avec ces organes et en alignant davantage ses activités sur leurs programmes de travail. En 2021, en plus de fournir des conseils à neuf reprises au Conseil de sécurité et à quatre reprises à l'Assemblée générale et de présenter trois demandes au Conseil économique et social, la Commission a conseillé pour la première fois le Conseil de sécurité sur la région des Grands Lacs (voir S/PV.8884) et l'Assemblée générale sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (voir A/75/PV.104). La Commission a aussi présenté un exposé au Conseil économique et social, à l'occasion du forum politique de haut niveau. De plus, dans le cadre de toutes ses activités, la Commission a continué d'organiser des réunions avec toutes les parties prenantes concernées, en vue d'améliorer la coordination et d'éviter la fragmentation et le chevauchement des tâches.

Le troisième domaine a trait à la promotion de partenariats efficaces aux fins de la consolidation de la paix. La Commission a renforcé la tendance à une collaboration accrue avec des partenaires extérieurs à l'ONU. Les intervenants extérieurs au système des Nations Unies représentaient 67 % des personnes invitées à présenter un exposé lors de ses réunions, notamment des responsables gouvernementaux et d'administrations

locales, des représentants d'organisations régionales et sous-régionales, des représentants d'organisations de la société civile, en particulier d'institutions financières internationales, d'entreprises privées, du monde universitaire et de groupes de réflexion, ainsi que des experts indépendants. Qui plus est, la Commission a collaboré pour la première fois avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et rejoint le réseau Trade for Peace (« Le commerce au service de la paix »), qui vise à faciliter l'adhésion à l'OMC des pays touchés par des conflits. La Commission et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont également tenu leur quatrième réunion consultative informelle. Les participants à la réunion ont appelé à des échanges plus fréquents entre les deux organes intergouvernementaux et à un alignement stratégique de leurs programmes de travail.

Le quatrième domaine porte sur l'avancement de la discussion sur le financement de la consolidation de la paix. Consciente que le financement de la consolidation de la paix est un défi majeur, la Commission a fait progresser le débat sur le financement en vue d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des solutions proposées par le Secrétaire général depuis 2018, tout en envisageant aussi d'autres solutions possibles. Le point d'orgue du travail réalisé par la Commission tout au long de l'année a été sa session annuelle et la lettre qu'elle a adressée à l'Assemblée générale, dans laquelle elle encourage celle-ci à envisager toutes les solutions en matière de financement, notamment les contributions volontaires et des sources innovantes de financement. Nous attendons avec intérêt la conclusion fructueuse des négociations intergouvernementales lancées récemment pour traduire les engagements des États Membres en actes concrets.

Le cinquième domaine concerne la promotion de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. La Commission a adopté des plans d'action sur ces deux programmes, et a continué de prendre des mesures concrètes pour renforcer le rôle important des femmes et des jeunes dans la consolidation et la pérennisation de la paix.

Je voudrais communiquer quelques statistiques tirées d'un bilan effectué l'année dernière, qui a révélé que des efforts concertés avaient été faits en 2021. En effet, 91 % des documents finals de la Commission ont promu l'importance de la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la consolidation de la paix, tandis que le pourcentage de réunions au cours desquelles des artisans de la paix ont présenté un exposé a considérablement augmenté, passant de 22 % en 2019 à 74 % en 2021.

Ce bilan a en outre montré que la Commission avait continué de faire entendre plus nettement la voix des femmes et porté leurs recommandations à l'attention du Conseil de sécurité. De même, la Commission a enregistré une augmentation notable du pourcentage de réunions au cours desquelles des jeunes artisans de la paix ont présenté un exposé, qui est passé de 5,4 % en 2020 à 44,4 % en 2021.

Le sixième domaine traite de la promotion du relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2021. Grâce à ses activités nationales et régionales, la Commission a continué d'examiner les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la réalisation des objectifs fixés au niveau national en matière de consolidation de la paix, tout en mobilisant le soutien et l'attention de la communauté internationale en vue de renforcer les capacités des institutions humaines les plus nécessaires, conformément aux priorités définies à l'échelon national.

M. Gastorn (République-Unie de Tanzanie), Vice-Président, assume la présidence.

En conclusion, la Commission de consolidation de la paix, en tant qu'organe consultatif intergouvernemental qui appuie les efforts de consolidation de la paix, a continué de jouer un rôle essentiel dans le renforcement d'un multilatéralisme efficace en se positionnant comme une instance de solidarité et de coordination mondiales face à la demande croissante d'un appui à la consolidation de la paix.

M. Rae (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prononcer cette déclaration au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter l'Égypte et son représentant très compétent pour leur excellent travail à la présidence de la Commission en 2021, et le Bangladesh pour son leadership cette année. Je voudrais également rendre hommage au travail acharné et au dévouement de la Sous-Secrétaire générale Spehar, ainsi que de son prédécesseur et de toute l'équipe du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont été créés pour combler ce que Kofi Annan a appelé de façon célèbre une « faille énorme » dans l'architecture institutionnelle de l'ONU, afin d'assurer une attention internationale soutenue, un accompagnement politique et un plaidoyer pour les pays qui gèrent les risques de conflit violent.

Malgré les succès considérables remportés par la consolidation de la paix au cours des dernières décennies, ces défis sont aussi importants aujourd'hui qu'ils

l'étaient en 2005. Les pays à risque de conflit doivent maintenant faire face aux effets dévastateurs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), à la crise climatique, à l'aggravation de l'insécurité alimentaire et aux chocs économiques déclenchés par la guerre illégale de la Russie contre l'Ukraine.

(l'orateur poursuit en français)

La consolidation de la paix et la prévention des conflits ne sont pas seulement la bonne chose à faire : elles sont la chose intelligente, et même nécessaire, à faire. Plus nous agissons tôt, plus nous avons d'outils à notre disposition et plus nous pouvons sauver des vies humaines et des ressources financières. Nous nous félicitons des progrès réalisés cette année dans le renforcement du rôle consultatif de la Commission, notamment en offrant des conseils à l'Assemblée générale, ainsi qu'au Conseil de sécurité, et en élargissant son engagement aux organes non onusiens.

Nous saluons également les efforts déployés ces dernières années pour étendre l'engagement de la Commission au-delà de l'Afrique, en particulier son engagement récent sur les défis de la consolidation de la paix dans les îles du Pacifique. Nous espérons pouvoir nous appuyer sur ces discussions et approfondir la prise en compte globale par la Commission des défis de consolidation de la paix posés par le changement climatique, qui constitue la plus grande menace pour la sécurité du Pacifique.

Toutefois, nous regrettons que la Commission n'ait pas été en mesure d'exercer pleinement le rôle de passerelle qui lui a été confié et qu'elle n'ait pas pu accepter une invitation à présenter un exposé au Conseil des droits de l'homme l'année dernière. Nous avons été heureux de voir l'invitation renouvelée pour cette année, et nous encourageons la présidence à l'accepter.

(l'orateur reprend en anglais)

Nous pensons que la Commission est à son meilleur lorsqu'elle s'efforce de placer l'inclusion au cœur du travail de consolidation de la paix de l'ONU. Nous nous félicitons des progrès réalisés au cours des dernières années – et de l'année écoulée, comme l'a mentionné le représentant de l'Égypte – pour renforcer les efforts visant à inclure les informateurs de la société civile, et pour approfondir et élargir notre engagement auprès des femmes et des jeunes artisans de la paix. En adoptant des plans d'action sur le genre et la jeunesse, et en s'engageant à suivre et à rendre compte de leur mise en œuvre, la Commission donne un exemple que, nous l'espérons, d'autres organes de l'ONU suivront.

Comme nous l'avons appris, la construction et la pérennisation de la paix exigent du temps, de la patience et une volonté d'écoute. Cela nécessite également des ressources. Les membres de l'Assemblée m'ont déjà entendu dire depuis cette tribune qu'une stratégie sans ressources n'est rien d'autre qu'une hallucination. Si nous n'avons pas les ressources requises, nous ne pouvons pas faire notre travail. Nous devons reconnaître que le travail de l'ONU en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, auquel participent différents organismes des Nations Unies, ainsi que le Secrétariat, est fragmenté et sous-financé, dépendant trop souvent d'un petit groupe de donateurs pour le soutien extrabudgétaire et le financement volontaire.

Les délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande croient fermement que le travail de consolidation de la paix et de prévention des conflits de l'ONU doit être financé de manière adéquate, prévisible et durable. Nous sommes heureux d'être parmi les principaux donateurs du Fonds pour la consolidation de la paix, et nous restons engagés à fournir des contributions volontaires au Fonds. Nous appelons tous les États Membres à envisager de verser des contributions volontaires au Fonds et à les augmenter. Toutefois, nous reconnaissons qu'aucun modèle de financement unique ne pourra répondre à tous les besoins en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Nous soutenons donc l'appel du Secrétaire général à envisager d'abonder le Fonds au moyen de contributions statutaires, avec des modalités à déterminer par la Cinquième Commission, maximisant la valeur du Fonds en tant que ressource pré-déployée et catalytique pour financer des activités critiques de consolidation de la paix avant, pendant et après un conflit.

Les délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande accueillent favorablement les négociations intergouvernementales en cours sur le financement de la consolidation de la paix menées par le Kenya et la Suède, et restent engagées à assurer un résultat concret et orienté vers l'action qui mettra l'important travail de prévention des conflits et de consolidation de la paix de l'ONU sur une base plus durable.

M. Muhith (Bangladesh) *(parle en anglais)* : Je remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance. Je tiens à remercier M. Osama Mahmoud Abdelkhalek Mahmoud, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, d'avoir présenté le rapport annuel sur les travaux de la quinzième session de la Commission de consolidation

de la paix (A/76/678), en sa qualité de Président de la Commission en 2021. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/76/668 et A/76/668/Corr.1).

Cette année, les besoins en matière de consolidation de la paix ont augmenté dans de nombreux domaines et dans plusieurs régions. Les conflits, les conséquences dévastatrices de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'intensification de problèmes mondiaux tels que l'insécurité alimentaire, la crise énergétique et la crise financière mettent tous en péril les acquis en matière de consolidation de la paix auxquels la Commission contribue depuis des années en s'acquittant de son mandat. Pour que nos travaux contribuent de manière tangible à la réalisation des priorités nationales et régionales en matière de consolidation de la paix, cette année, la Commission a mis un accent particulier sur les résultats et la nécessité d'étendre la portée de son action, en fonction des demandes. Le plan de travail annuel de la Commission, sur lequel se base son programme tourné vers l'avenir, tient compte des recommandations pertinentes figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), en ce qui concerne les demandes formulées par des pays ou des régions spécifiques. Je voudrais décrire certaines des activités principales menées par la Commission au cours des six derniers mois.

Premièrement, sur la base d'une approche axée sur la demande, la Commission a mis l'accent sur l'exécution, notamment en répondant aux demandes des États Membres en temps voulu. Selon son plan de travail annuel, la Commission était prête à collaborer avec 12 pays et cinq régions en sus de son action relative à ses priorités thématiques. À ce jour, la Commission a organisé 13 réunions au niveau des ambassadeurs et une visite sur le terrain du Président de la formation Libéria. Elle a organisé des réunions consacrées à un pays spécifique à la demande de la Colombie, de la République centrafricaine, de la Guinée-Bissau, du Libéria et du Burkina Faso, ainsi que des réunions à caractère régional sur le Sahel, le bassin du lac Tchad et les îles du Pacifique. Durant chacune de ses réunions, la Commission a examiné les défis et les priorités en matière de consolidation de la paix recensés par ces pays et ces régions et qui leur sont propres. Sur le plan thématique, une réunion sur les jeunes et la paix et la sécurité a été organisée et des préparatifs sont en cours pour la tenue d'autres réunions thématiques, notamment sur les femmes et la paix et la sécurité et sur le maintien de la paix.

Deuxièmement, la Commission a continué de mettre l'accent sur l'appropriation nationale et l'inclusion dans tous ses échanges. À cet égard, avant d'organiser des réunions, la Commission a consulté un large éventail d'acteurs nationaux et régionaux compétents afin de répondre aux besoins réels sur le terrain. Par exemple, avant la réunion sur le Sahel, la Commission, avec l'appui du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, a organisé des consultations approfondies avec les représentants du Sahel et ses partenaires internationaux. S'appuyant sur l'initiative transfrontalière sur la transhumance dans la région du Sahel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation internationale pour les migrations, qui a été mise en œuvre avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix sous les auspices de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, cette réunion a permis de mobiliser un appui politique, technique et financier supplémentaire pour relever les défis spécifiques à cette région en matière de consolidation de la paix. De même, les pays du Pacifique et d'autres acteurs concernés ont participé à la réunion organisée à la demande du Forum des îles du Pacifique. La Commission a pris connaissance des problèmes particuliers auxquels ils sont confrontés en matière de consolidation de la paix, notamment les problèmes aggravés par les effets néfastes des changements climatiques et l'appui financier inadéquat apporté aux pays en développement pour y faire face.

La Commission continue de promouvoir des approches inclusives en matière de consolidation de la paix, notamment en collaborant avec davantage d'acteurs locaux, en particulier des femmes et des jeunes qui sont invités à présenter des exposés. Le pourcentage d'exposés présentés par des acteurs nationaux et locaux lors des réunions de la Commission est de 43 %. Le taux de participation des intervenantes aux réunions de la Commission a atteint 80 %, alors que celui des jeunes artisans de la paix est de 60 %, et nous sommes déterminés à maintenir cette tendance tout au long de l'année.

Troisièmement, la nécessité d'accorder plus d'attention à la cohérence de l'action de l'ONU et à l'application du principe de responsabilité est restée une priorité pour la Commission cette année. La Commission s'est jusqu'à présent employée à promouvoir des approches intégrées, stratégiques et cohérentes en matière de consolidation de la paix et elle a mis l'accent sur la création de synergies avec le Fonds pour la consolidation de la paix. En juin, la Commission a organisé une réunion avec les présidents des formations

pays pour se pencher sur les progrès accomplis et les activités futures. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a par ailleurs fourni des mises à jour à la Commission sur les activités du Fonds. Comme prévu dans son programme de travail, la Commission continuera de rassembler toutes les parties prenantes au sein du système des Nations Unies, notamment les organismes, fonds et programmes, en se concentrant sur les représentants de ce système sur le terrain, qui dirigent l'action menée par l'ONU pour soutenir les priorités nationales en matière de consolidation de la paix, lutter contre les risques de conflit et renforcer les capacités des institutions nationales. Une réunion au niveau des ambassadeurs et ambassadrices est en cours de planification à cet égard.

Quatrièmement, la Commission de consolidation de la paix s'emploie à mettre en place des partenariats efficaces avec des organisations régionales et sous-régionales et avec des institutions financières internationales et régionales. Jusqu'à présent cette année, les réunions de la Commission ont vu la participation de partenaires très variés, notamment l'Union africaine, l'Union européenne, la Banque africaine de développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Commission du bassin du lac Tchad, le Groupe de cinq pays du Sahel, le Forum des îles du Pacifique et la Communauté du Pacifique. La réunion consultative informelle annuelle entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine devrait avoir lieu plus tard dans l'année, durant la semaine de sensibilisation à la reconstruction et au développement post-conflit de l'Union africaine. La Commission s'emploie également à améliorer la coopération Sud-Sud et triangulaire à l'appui de la consolidation et de la pérennisation de la paix, et elle étudie les possibilités de renforcer encore ses liens avec les institutions financières internationales et régionales.

Cinquièmement, le financement de la consolidation de la paix est resté au centre de l'attention, cette année. En amont de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix, tenue du 27 au 29 avril, la Commission a eu un dialogue interactif avec le Secrétaire général. Dans ce contexte, la Commission a également donné son avis au Président de l'Assemblée générale, pour chercher à obtenir un document final orienté vers l'action et encourager l'Assemblée à envisager toutes les options pour un meilleur financement de la consolidation de la paix, y compris un financement volontaire, statutaire et novateur. La Commission continuera de plaider en faveur d'un financement adéquat, prévisible et durable au profit

de la consolidation de la paix, notamment en étudiant des moyens d'encourager un financement souple pour les organisations de consolidation de la paix locales et en élaborant des approches favorisant un financement innovant pour la consolidation de la paix.

Sixièmement, la Commission poursuit ses efforts tendant à renforcer ses fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement et s'attache en particulier à améliorer la qualité et la ponctualité des documents qu'elle soumet et des exposés qu'elle présente aux autres organes intergouvernementaux et instances de consolidation de la paix, y compris l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Jusqu'à présent au cours de sa seizième session, la Commission a adressé huit avis et prononcé 10 déclarations à diverses réunions. Parmi ses documents adressés au Conseil figurent des avis sur le Burkina Faso, l'Afrique centrale, les Grands Lacs, les femmes et la paix et la sécurité, et l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la consolidation de la paix. Cette année, la Commission de consolidation de la paix a également fait un exposé au Conseil de sécurité sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et sur son programme de travail et le renforcement des capacités en Afrique (voir S/PV.9106). Hormis sa soumission à l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix, la Commission a aussi fait une déclaration à une manifestation conjointe de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur le financement des objectifs de développement durable en Afrique. Elle a par ailleurs apporté des contributions au Conseil économique et social à son forum politique de haut niveau, à son débat consacré aux affaires humanitaires et à sa réunion sur le Processus de Kimberley.

Avant de conclure, je voudrais ajouter quelques mots sur la manière d'améliorer le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix auprès de l'Assemblée générale. Compte tenu des résultats encourageants du rôle de conseil de la Commission auprès du Conseil de sécurité, il y a de la marge pour approfondir encore cette fonction au profit de l'Assemblée générale, en particulier dans le contexte des efforts actuellement déployés pour revitaliser les travaux de l'Assemblée et au vu de son rôle croissant dans la lutte contre les causes profondes des conflits. La Commission est consciente qu'il est nécessaire de mieux aligner les programmes de travail respectifs de l'Assemblée générale et de la Commission de consolidation de la paix, en particulier dans les domaines où le mandat de la Commission complète celui de l'Assemblée. Cette année, pour la première fois, la Commission

a officiellement communiqué son programme de travail à l'Assemblée générale immédiatement après son adoption en mars. Il s'agit d'une avancée majeure vers l'institutionnalisation des relations consultatives entre la Commission et l'Assemblée. Le programme de travail de la Commission pourrait être un outil efficace pour étudier les complémentarités possibles entre les programmes de l'Assemblée et de la Commission. En conséquence, le Président de la Commission a participé cette année au dialogue de haut niveau sur le thème « L'Afrique que nous voulons : reconformer le développement de l'Afrique comme priorité pour le système des Nations Unies », convoqué par les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

La Commission a également fait de l'Afrique du Sud sa coordonnatrice informel pour l'Assemblée générale, au titre d'une nouvelle pratique établie seulement l'an dernier. Outre le pays qui occupe les fonctions de coordonnateur informel, les membres de la Commission de consolidation de la paix qui sont élus par l'Assemblée générale et les États qui collaborent avec la Commission de consolidation de la paix peuvent jouer un rôle important dans la promotion de la fonction consultative de la Commission auprès de l'Assemblée et l'amélioration de la visibilité et de l'incidence de la Commission parmi l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Enfin, des dialogues plus réguliers entre l'Assemblée générale et la Commission de consolidation de la paix, dans un cadre tant formel qu'informel, contribueraient beaucoup au renforcement des relations entre l'Assemblée et la Commission. Ces réunions pourraient aussi être intégrées au programme annuel de la Commission et aux travaux de l'Assemblée.

M. Ke (Cambodge) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de m'adresser à l'Assemblée générale au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à l'occasion du débat conjoint sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/76/678), la consolidation et la pérennisation de la paix, et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/76/687).

Au cours des dernières décennies, la communauté internationale a vu une hausse notable du nombre d'opérations de maintien de la paix. En outre, la nature des conflits armés est de plus en plus imprévisible et fait peser de graves menaces sur les opérations de maintien de la paix. Dans ce contexte, les guerres civiles, les conflits de faible intensité, le terrorisme et d'autres crimes transnationaux sont devenus des défis très dangereux pour la paix et la sécurité internationales.

L'édification, le maintien et la consolidation de la paix constituent des outils indispensables, dans le système des Nations Unies, pour prévenir le déclenchement, l'escalade, la récurrence et la poursuite des conflits. Cela étant, il faut davantage d'efforts multilatéraux pour régler ces problèmes de manière globale et intégrée.

Par conséquent, l'ASEAN a adopté de nombreux cadres à l'appui des efforts de consolidation et de pérennisation de la paix. Il s'agit notamment de la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN, où nous examinons en détail les questions de sécurité régionale, les efforts d'atténuation et les initiatives en faveur de partenariats harmonieux pour la paix et la stabilité dans la région. Dans le contexte de la sécurité au sens large, la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus et le Forum régional de l'ASEAN sont des cadres régionaux établis pour favoriser la coopération par l'entremise de mécanismes de diplomatie préventive et veiller à ce que tout différend ou désaccord soit traité de façon pacifique et constructive. En effet, l'ASEAN continue d'offrir un appui solide et durable à la paix et à la stabilité en œuvrant pour une croissance économique soutenue et le développement durable.

En vue de faciliter une participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les niveaux des processus de paix et des efforts de sécurité, l'ASEAN est déterminée à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tant que priorité régionale. Les soldates et policières de l'ASEAN continuent également de produire un effet positif dans le monde entier grâce à leur participation active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cela vaut aussi pour leur rôle de premières intervenantes dans la consolidation de la paix conformément à leurs mandats et aux priorités des pays hôtes en termes de consolidation de la paix et de développement national. À cet égard, nous encourageons les États Membres à déployer des efforts pour mettre davantage en pratique le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et pour œuvrer au renforcement des capacités et à l'amélioration des perspectives pour les femmes aux niveaux local, national, régional et mondial. L'Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres est un facteur fondamental dans la pérennisation de la paix mondiale et régionale. Son objectif est également de promouvoir la participation inclusive et véritable des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix au niveau local.

Le déficit de financement de la consolidation de la paix reste un défi majeur. Nous souscrivons à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un financement adéquat, prévisible et stable, et nous prenons acte du rôle

important joué par le Fonds pour la consolidation de la paix s'agissant de contribuer aux efforts de consolidation de la paix. Chaque État Membre doit promouvoir des solutions potentielles et s'engager à combler le déficit de financement de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Nous encourageons les États Membres à contribuer aux efforts de consolidation de la paix afin de pérenniser la paix et de créer un environnement propice au développement. Les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) jouent leur rôle, individuellement et collectivement, pour œuvrer à la réalisation de cet objectif.

Pour terminer, l'ASEAN réaffirme son engagement indéfectible à garantir l'inclusivité des opérations de maintien de la paix et des efforts de consolidation de la paix des Nations Unies, ainsi qu'à promouvoir la coopération avec toutes les parties concernées en vue de contribuer au processus de paix dans le monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M^{me} Tolstoi (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Je tiens tout d'abord à remercier le Président d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/76/678) et sur le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/76/687).

Avec le Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général a fixé un nouvel objectif ambitieux pour la diplomatie préventive, la prévention des conflits et la consolidation de la paix, affirmant que le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies est une pierre angulaire de la contribution de l'Organisation à la paix et à la sécurité mondiales. L'Union européenne et ses États membres sont des soutiens fiables de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix depuis leur création, et nous continuons à apporter notre appui politique et substantiel pour renforcer la volonté de l'ONU de répondre aux défis mondiaux liés à la paix et à la stabilité.

Nous nous félicitons du fait que cette année se classe, pour le Fonds pour la consolidation de la paix, en première position en termes de niveau d'investissement dans la consolidation de la paix et en deuxième position en termes de contributions des donateurs, le Fonds continuant ainsi de jouer un rôle moteur et vital

dans la consolidation de la paix. Nous saluons le rôle de premier plan qu'il joue pour promouvoir la contribution effective des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix, en se concentrant sur les élections pacifiques et le climat et la sécurité. Nous saluons également l'importance des montants investis dans le suivi et l'évaluation, grâce auxquels le nombre de projets évalués par le Fonds a plus que doublé. Dans le même temps, nous appuyons pleinement toutes les recommandations figurant dans le rapport annuel visant à renforcer et à rationaliser davantage les travaux de la Commission de consolidation de la paix. L'Union européenne et ses États membres sont les investisseurs du Fonds pour la consolidation de la paix, et nous continuerons à collaborer étroitement sur le terrain avec le Fonds et avec l'ensemble du système des Nations Unies pour consolider la paix. La participation de l'Union européenne à la consolidation de la paix et à la stabilisation a été renforcée par l'accroissement de ses contributions au Fonds pour la consolidation de la paix et par l'adoption du nouveau programme thématique sur la paix, la stabilité et la prévention des conflits – Europe dans le monde, doté d'un budget de 900 millions d'euros et destiné à renforcer les capacités de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans les pays fragiles et les communautés marginalisées.

Dans le cadre de notre engagement, nous reconnaissons également l'importance de garantir une meilleure coordination entre les acteurs de la consolidation de la paix. Les organismes des Nations Unies doivent améliorer leur coopération, tout comme nous, en tant que donateurs, devons œuvrer à un meilleur partage des informations. Bien qu'une meilleure coordination et une utilisation plus efficace des fonds contribueront sensiblement à couvrir les besoins financiers, il ne fait aucun doute que de nouveaux modes de financement de la consolidation de la paix des Nations Unies doivent être envisagés pour garantir un financement adéquat, prévisible et stable. Nous sommes conscients que les contributions volontaires ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins croissants en matière de consolidation de la paix et que les contributions statutaires seront déterminantes pour garantir un financement adéquat et prévisible de la consolidation de la paix. Dans cet esprit, l'Union européenne participe de manière active et constructive aux négociations en cours à l'Assemblée générale sur un projet de résolution sur le financement de la consolidation de la paix. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Kenya et la Suède, les cofacilitateurs du projet de résolution, et nous espérons que les négociations aboutiront à une conclusion consensuelle.

La Commission de consolidation de la paix a démontré son pouvoir fédérateur s'agissant de promouvoir des solutions pacifiques aux conflits et de prévenir la violence, et a montré qu'elle pouvait faire office de conseillère du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. L'année dernière, ces fonctions ont été renforcées. Nous devons continuer à perfectionner le rôle de la Commission de consolidation de la paix en tant que promotrice de la cohérence du système des Nations Unies et à favoriser les partenariats, tout comme nous devons continuer à réfléchir aux synergies qui pourraient se créer entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix.

Je voudrais conclure mon intervention en exprimant notre profonde gratitude au Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Muhammad Abdul Muhith, et à sa formidable équipe, que nous tenons à remercier de leur détermination et de leur excellent travail.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration qui vient d'être prononcée au nom de l'Union européenne.

Pour la deuxième fois, nous nous limiterons à quelques observations supplémentaires à titre national. Tous les rapports que nous examinons aujourd'hui envoient un message principal, à savoir que le coût des interventions en cas de crise est de moins en moins soutenable. La prévention des conflits est une des priorités de notre époque. Conformément à l'engagement du Secrétaire général, il est temps de faire évoluer le paradigme de la gestion des crises vers la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Nous ne devrions pas avoir à choisir entre le maintien et la consolidation de la paix. C'est un dilemme faux et dangereux, qui laisse supposer que nos efforts ne peuvent aller que dans un sens. Le maintien de la paix et la consolidation de la paix s'inscrivent tous deux dans le cadre de la même mission essentielle des Nations Unies et de notre engagement collectif, et ils doivent tous deux bénéficier d'un financement suffisant. L'Italie souscrit pleinement à l'appel du Secrétaire général à garantir un financement adéquat, stable et prévisible pour la consolidation de la paix des Nations Unies. À l'heure où nous parlons, l'Italie, avec ses partenaires de l'Union européenne, appuie l'adoption d'un projet de résolution ambitieux de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix, y compris l'affectation d'importantes contributions statutaires à cette fin. Nous devons

optimiser l'efficacité du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Ensemble, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont grandement favorisé la cohérence des dispositifs de prévention et d'intervention, en exploitant les synergies entre les différents domaines d'activité et les diverses parties concernées.

L'Italie sera de retour à la Commission de consolidation de la paix à partir de janvier 2023. Nous avons l'intention de contribuer activement à la poursuite du renforcement de cet organe de plus en plus important. Par ailleurs, nous espérons voir une collaboration plus ambitieuse et plus structurée entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, car la Commission est idéalement placée pour sensibiliser le Conseil aux efforts régionaux, aux vues et aux compétences des populations locales et à la dimension transfrontière des conflits.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Je me félicite de participer au débat conjoint d'aujourd'hui à l'Assemblée générale sur la consolidation de la paix. Je tiens à féliciter chaleureusement le Bangladesh de sa présidence de la Commission de consolidation de la paix depuis le mois de février et à remercier l'Égypte de sa contribution aux initiatives de cette commission.

Le monde commence aujourd'hui à mieux comprendre les facettes complexes et interdépendantes de la consolidation de la paix. La façon d'aborder les conflits a connu un changement de paradigme, passant du règlement, de la réconciliation et du relèvement à la prévention et à la reconstruction, faisant ainsi de la consolidation de la paix un pilier essentiel de notre réponse collective aux situations de conflit. L'Inde, qui est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, est un membre actif de la Commission de consolidation de la paix depuis sa création. À l'heure actuelle, plus de 5 500 de nos soldats sont actuellement déployés dans neuf missions. Cent soixante-dix-sept courageux soldats indiens ont consenti le sacrifice ultime au nom du drapeau bleu, ce qui représente le total le plus élevé parmi les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Nous pensons que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont besoin d'une attention et d'un appui accrus de la part des États Membres pour s'acquitter de leur mandat. Dans ce contexte, je voudrais proposer ce qui suit. Premièrement, nous continuons d'insister sur

l'importance du principe cardinal d'inclusivité afin de favoriser la réalisation des objectifs nationaux de consolidation de la paix. Une approche exclusivement axée sur les donateurs n'est donc pas la voie la plus prudente à suivre.

Deuxièmement, le débat actuel sur le renforcement de l'appui financier aux activités de consolidation de la paix par des sources autres que les contributions volontaires mérite une analyse approfondie et méticuleuse des répercussions d'une telle démarche sur l'écosystème des Nations Unies. Toute décision à cet effet doit être fondée sur un consensus. En outre, la Commission de consolidation de la paix doit exercer sa fonction de rapprochement de manière plus efficace.

Troisièmement, il importe de définir des objectifs et des critères clairs pour une stratégie de sortie dans les pays à l'examen, et la Commission doit cesser ses efforts de promotion de la consolidation de la paix lorsque les critères sont remplis.

L'Inde a toujours joué un rôle constructif et important dans le contexte de la consolidation de la paix par son vaste partenariat pour le développement avec les pays du Sud. Nous continuons d'aider les pays en situation d'après-conflit dans le cadre d'instances bilatérales et multilatérales en leur accordant d'importants dons et des prêts à des conditions favorables. Même pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'Inde a fait preuve de solidarité avec les pays du Sud en renforçant les partenariats de développement existants. Guidée par les principes de Kampala, que le Premier Ministre Modi a énoncés en juillet 2018 dans son discours devant le Parlement ougandais, l'Inde a accordé un total de 204 lignes de crédit, pour un montant de plus de 12 milliards de dollars, à 42 pays africains. Je profite également de cette occasion pour dire un mot du Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement, créé en 2017. En seulement cinq ans, ce fonds a mis en place un portefeuille de 66 projets de développement en partenariat avec 51 pays en développement, dont 17 pays d'Afrique, se concentrant sur des projets de développement durable dirigés et contrôlés par les pays du Sud et axés sur la demande.

Depuis le début du conflit en Ukraine, afin d'atténuer les effets néfastes des perturbations des chaînes d'approvisionnement en denrées alimentaires et en produits de base, l'Inde a également fourni une aide financière et alimentaire aux pays dans le besoin. Ne serait-ce que ces trois derniers mois, l'Inde a exporté plus de 1,8 million de tonnes de blé à destination de

pays comme l'Afghanistan, le Myanmar, le Soudan et le Yémen. Dans notre voisinage immédiat, nous avons continué d'aider notre amie et voisine Sri Lanka à assurer sa sécurité alimentaire en lui fournissant près de 4 milliards de dollars d'aide alimentaire et financière au cours des derniers mois. Comme l'a dit le Premier Ministre Modi à l'ONU par le passé,

« engageons-nous à réformer le système multilatéral mondial afin de renforcer sa pertinence, d'améliorer son efficacité et d'en faire la base d'un nouveau type de mondialisation centrée sur l'humain ». (*débat de haut niveau du Conseil économique et social, 17 juillet 2020*)

À l'avenir, l'Inde restera un multiplicateur de force pour tous les efforts de consolidation de la paix s'appuyant sur cette approche centrée sur l'humain.

M^{me} Hanlomyuang (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration que vient de faire le représentant du Cambodge au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La Thaïlande tient à remercier l'Ambassadeur égyptien Osama Mahmoud Abdelkhalik Mahmoud de son excellente présidence de la Commission de consolidation de la paix l'année dernière. Le rapport complet sur les travaux de la Commission en 2021 (A/76/678) et son nombre record de recommandations témoignent des contributions concrètes de la Commission à notre objectif commun de pérennisation de la paix. Nous souhaitons également adresser nos sincères remerciements au Bangladesh pour sa présidence active de la Commission de consolidation de la paix cette année et remercier le Secrétaire général de ses contributions à la consolidation et à la pérennisation de la paix, notamment par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix, qui continue d'avoir une véritable incidence sur le terrain. À l'occasion de ce débat opportun à l'Assemblée générale, la Thaïlande souhaite partager les trois points suivants.

Premièrement, la paix n'est pas un concept isolé. Pour qu'une paix pérenne prenne racine et prospère, il faut un environnement favorable qui renforce mutuellement la sécurité et le développement durable, tout en contribuant à la sécurité humaine pour tous. La Thaïlande, qui fournit depuis longtemps des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et qui est actuellement membre du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix, continuera de donner la priorité à la durabilité à travers les trois piliers de l'ONU. En particulier, nous encourageons l'élaboration d'un nouvel agenda pour la paix qui inclurait une approche intégrée et globale des

efforts déployés en faveur de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du continuum de la paix. Nous appuyons également la poursuite des efforts visant à remettre les objectifs de développement durable sur la bonne voie en vue d'assurer un avenir durable pour tous. Nous continuerons également de défendre cette approche globale dans les travaux de la Commission de consolidation de la paix.

Deuxièmement, pour contribuer à la réalisation de notre objectif commun de pérennisation de la paix, la Thaïlande appuie les efforts de collaboration visant à promouvoir les modalités de coopération Sud-Sud et triangulaire afin de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés. Cela inclut le rôle et les contributions des organisations régionales et sous-régionales en appui aux efforts nationaux de consolidation de la paix, et leurs partenariats avec l'ONU et d'autres parties prenantes. La Thaïlande, quant à elle, est prête à partager ses approches locales du développement durable afin de soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à consolider et à pérenniser la paix. En particulier, nos artisans de la paix transmettent aux communautés locales le modèle de bioéconomie circulaire verte et la philosophie de l'économie de suffisance de la Thaïlande, ainsi que nos meilleures pratiques dans des domaines tels que l'agriculture durable et la gestion des ressources en eau. Cela est conforme à notre conviction de longue date selon laquelle, avec le consentement des gouvernements des pays hôtes, les soldats de la paix peuvent contribuer aux premiers efforts de consolidation de la paix, conformément aux priorités socioéconomiques et de développement humain de ces pays.

En outre, la Thaïlande accueillera dans le courant du mois l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, qui présentera les meilleures pratiques de divers pays et régions, et qui facilitera également des débats sur les modalités de coopération Sud-Sud et triangulaire qui pourraient appuyer les efforts visant à relever divers défis en matière de développement dans les pays du Sud, y compris dans les zones touchées par un conflit.

Enfin troisièmement, la Thaïlande appuie les efforts déployés actuellement afin de garantir un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix. Nous nous félicitons des contributions précieuses apportées lors de la réunion de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix et durant les négociations constructives sur un projet de résolution de l'Assemblée générale, en vue de faire avancer cette question importante. À cette fin, la Thaïlande

est heureuse d'avoir apporté son appui au Fonds pour la consolidation de la paix grâce à sa contribution volontaire. Nous pensons également que ces ressources financières doivent s'accompagner d'un renforcement des ressources humaines, notamment sur le terrain, afin de garantir un effet durable et de favoriser la résilience. Nous appelons donc de nos vœux une plus grande coordination et des alignements stratégiques dans l'ensemble du système des Nations Unies pour recenser et combler les lacunes en matière de financement et de capacités afin d'appuyer pleinement et efficacement les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix dans les pays et régions concernés.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président d'avoir organisé le présent débat conjoint sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Je souhaite également remercier l'Ambassadeur Osama Mahmoud Abdelkhalik Mahmoud, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, d'avoir présenté le rapport annuel de la quinzième session de la Commission de consolidation de la paix (A/76/678) en sa qualité de Président de la Commission en 2021. En outre, l'Afrique du Sud s'associe pleinement à la déclaration faite par le Bangladesh en sa qualité de Président actuel de la Commission de consolidation de la paix. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de son rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/76/668 et A/76/688/Corr.1).

Je souhaite formuler un certain nombre d'observations. Premièrement, je réaffirme l'attachement de l'Afrique du Sud aux travaux de la Commission. Je tiens à souligner qu'elle continuera à plaider en faveur d'une approche efficace de la consolidation de la paix qui permette de renforcer la prévention des conflits nouveaux, émergents et prolongés, en vue de garantir la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement régionaux. Nous demeurons toutefois préoccupés par le risque que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la récession économique mondiale et l'extrémisme violent, ainsi que la marginalisation des femmes, des filles et d'autres groupes vulnérables, continuent d'exacerber la pauvreté et de creuser les inégalités, menaçant et sapant ainsi les acquis obtenus de haute lutte en matière de consolidation de la paix.

Deuxièmement, nous félicitons les délégations kényane et suédoise du rôle moteur qu'elles jouent en tant que cofacilitatrices des négociations intergouvernementales en cours sur le projet de résolution relatif au financement de la consolidation de la paix. Elles proposent, recherchent

et examen des solutions qui garantiront un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix et qui font actuellement l'objet de négociations par nos experts. En ce qui concerne les résolutions jumelles de l'Organisation relatives à la consolidation de la paix, à savoir la résolution 2558 (2020) du Conseil de sécurité et la résolution 75/201 de l'Assemblée générale, nous devons continuer à défendre les principes et les objectifs énoncés dans le texte et veiller à obtenir un résultat concret et orienté vers l'action pour combler le déficit de financement de la consolidation de la paix et appuyer ainsi l'appropriation nationale et régionale des processus de consolidation de la paix dans tous les contextes, un objectif qui est soutenu par la Commission.

Troisièmement, l'Afrique du Sud souscrit à l'analyse du Secrétaire général selon laquelle la prévention des conflits violents et la consolidation et la pérennisation de la paix sont au cœur de l'action menée par l'Organisation en application de la Charte des Nations Unies, le succès de ces activités dépendant largement des fonds qui leur sont alloués. Or, les ressources disponibles ne suffisent pas à couvrir les besoins de consolidation de la paix, ce qui entraîne un déficit de financement. À cet égard, nous estimons que la mise à disposition de nouvelles sources de financement plus durables, y compris des contributions volontaires et statutaires en faveur du Fonds pour la consolidation de la paix, permettra de renforcer le rôle de catalyseur de ce dernier. Cette démarche accroîtra la transparence, la responsabilité et l'efficacité, ce qui garantira et favorisera l'appropriation nationale des initiatives de consolidation de la paix dans le cadre de l'exécution des mandats à l'échelle du système des Nations Unies. L'amélioration de la prévisibilité en vue de combler le déficit de financement nécessitera également des solutions innovantes, notamment l'appui du secteur privé. Pour ce faire, il y a lieu de resserrer la coordination avec les institutions financières internationales et régionales qui jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des plans et des programmes nationaux.

Quatrièmement, l'Afrique du Sud continuera de se pencher sur les propositions relatives au Nouvel Agenda pour la paix présenté dans le rapport du Secrétaire général, intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), qui souligne l'importance d'investir dans la prévention et la préparation en tant que mesures rentables, en termes des ressources tant humaines que financières, pour œuvrer à la consolidation de la paix. En outre, et comme indiqué dans la Position commune africaine sur l'examen 2020 du dispositif de consolidation de la paix de

l'Organisation des Nations Unies, l'Afrique du Sud est convaincue que les organisations régionales occupent une position privilégiée et possèdent une expérience singulière à cet égard, comme en témoigne la coopération étroite entre l'Union africaine et l'ONU en matière de prévention des conflits en Afrique. Les deux organisations doivent renforcer leur collaboration et procéder à des analyses et des évaluations conjointes des conflits, ainsi que prendre des mesures en matière de diplomatie préventive, de règlement des conflits et de médiation.

Pour en venir à mon cinquième et dernier point, l'Afrique du Sud reste déterminée à intensifier les activités visant à soutenir et à renforcer le rôle des femmes dans les processus de consolidation de la paix, notamment au niveau du leadership politique, de la médiation et des négociations. En tant que défenseurs de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui souligne l'importance de mieux asseoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les opérations de maintien de la paix, nous pensons qu'il est également possible de renforcer les mandats des opérations de paix des Nations Unies afin de promouvoir des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration tenant davantage compte des questions de genre, ce qui implique de recenser les obstacles qui entravent la participation inclusive des femmes. En outre, l'espace destiné à favoriser la participation des jeunes à la consolidation de la paix doit être élargi, ainsi que l'a démontré leur association aux travaux de la Commission. En Afrique, les jeunes constituent plus de la moitié de la population. Leurs contributions en tant qu'acteurs du changement sont dès lors essentielles pour trouver des solutions de consolidation de la paix à long terme, étant donné que ces solutions auront des répercussions sur nombre d'entre eux à l'avenir.

Pour terminer, je tiens à souligner que, dans son rôle actuel de coordonnateur informel des travaux de la Commission de consolidation de la paix et de l'Assemblée générale, bénéficiant du soutien de tous les États Membres pour réunir la Commission et l'Assemblée, et en tant que candidat à un nouveau mandat au sein de la Commission pour la période 2023-2024, mon pays estime que la Commission de consolidation de la paix reste un acteur indispensable au sein du système des Nations Unies pour relever une multitude de défis avant, pendant et après les conflits. Cet organe consultatif est doté d'un pouvoir de rassemblement et de rapprochement sans pareil qui est essentiel pour soutenir le mandat principal de la Charte et les principes fondamentaux qui y sont consacrés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le dépouillement des bulletins de vote en vue de l'élection des membres du Conseil économique et social étant terminé, je vais maintenant suspendre brièvement l'examen de ces points par l'Assemblée.

Point 115 de l'ordre du jour (*suite*)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Élection de membres du Conseil économique et social

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va reprendre l'examen du point 115 b) de l'ordre du jour, intitulé « Élection de membres du Conseil économique et social ».

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	174
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	174
Abstentions :	4
Nombre de membres présents et votants :	170
Majorité requise des deux tiers :	114
Nombre de voix obtenues :	
Fédération de Russie :	90
Macédoine du Nord :	80

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers lors du scrutin précédent, il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale. Nous allons donc procéder au huitième tour de scrutin libre. Conformément à l'article 94 du Règlement intérieur, ce huitième tour de scrutin sera libre. Je rappelle à l'Assemblée que tous les États Membres issus des États d'Europe orientale peuvent être candidats, à l'exception de ceux qui resteront membres du Conseil économique et social à compter du 1^{er} janvier 2023, ainsi que ceux qui ont déjà été élus pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2023. Les membres suivants ne sont donc pas éligibles au présent scrutin : Bulgarie, Croatie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie. Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres que conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant procéder au vote. Les bulletins de vote vont maintenant être distribués, et le vote a donc commencé.

Les membres sont priés d'inscrire une croix en regard du nom de l'État imprimé sur le bulletin de vote

pour lequel ils souhaitent voter. Il ne doit pas y avoir plus d'une case cochée ou plus d'un nom manuscrit pour le siège à pourvoir. Par conséquent, les membres ne peuvent cocher qu'une seule case ou écrire le nom que d'un seul État éligible parmi les États d'Europe orientale dans l'espace prévu à cet effet. Si un bulletin de vote contient un vote pour un État Membre qui restera membre du Conseil économique et social à compter du 1^{er} janvier 2023 ou qui a déjà été élu pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2023, ce bulletin sera déclaré nul.

Enfin, si un bulletin de vote contient une annotation autre qu'un vote pour un État Membre éligible, cette annotation ne sera pas prise en compte.

Sur l'invitation du Président, les représentantes et représentants de la Hongrie, du Japon, du Mexique, de Monaco, du Mozambique et de la Nouvelle-Zélande assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Afin de gagner du temps, l'Assemblée générale va maintenant passer à l'examen des autres questions annoncées dans le *Journal des Nations Unies* tandis que les bulletins de vote sont dépouillés.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 115 b) de l'ordre du jour.

Points 32, 66 et 113 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/76/678)

Consolidation et pérennisation de la paix

Rapport du Secrétaire général (A/76/668 et A/76/688/Corr.1)

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix

Rapport du Secrétaire général (A/76/687)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Nous reprenons à présent le débat conjoint.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance. Je tiens aussi à remercier le Président et les Vice-Présidents de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, de guider et de faciliter nos échanges sur le programme de consolidation de la paix.

Je tiens tout d'abord à souligner l'importance de mobiliser nos efforts pour consolider et pérenniser la paix dans le respect des trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, avec la Commission de consolidation de la paix en son centre, doit faciliter ces efforts. Dans cette optique, je voudrais partager le point de vue du Japon sur la manière d'orienter les futurs efforts en ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix.

Je tiens tout d'abord à m'arrêter sur quelques éléments concernant la Commission de consolidation de la paix. Premièrement, la Commission de consolidation de la paix est une pièce maîtresse qui relie tous les organismes compétents des Nations Unies afin de garantir la cohérence de l'action du système des Nations Unies et le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix pour atteindre les objectifs de consolidation de la paix. En ce sens, les réunions thématiques de la Commission de consolidation de la paix doivent être mises à profit pour partager les connaissances et les meilleures pratiques entre un large éventail de parties prenantes au sein et en dehors du système des Nations Unies. Le Japon se félicite de l'augmentation du nombre de réunions thématiques à la Commission de consolidation de la paix, représentant 40 % des réunions de la Commission l'année dernière. Nous pensons que la clef de la pérennisation de la paix réside dans la mise en place d'institutions dignes de confiance dans les domaines liés aux fonctions de base de l'État.

Deuxièmement, nous devons renforcer le rôle de conseil de la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies. Nous nous félicitons de la dynamique récemment créée pour faire en sorte que la Commission de consolidation de la paix s'emploie activement à présenter des avis écrits au Conseil de sécurité. Lorsque le Japon deviendra un membre élu du Conseil de sécurité en janvier de l'année prochaine, nous contribuerons plus avant, en tant que membre du Conseil et de la Commission de consolidation de la paix, au renforcement du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix.

Troisièmement, nous devons renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'instance permettant de consolider les partenariats avec divers acteurs de la consolidation de la paix en dehors du système des Nations Unies. Nous jugeons encourageante l'augmentation constante du nombre de personnes extérieures

à l'ONU ayant présenté des exposés aux réunions de la Commission de consolidation de la paix depuis 2018. Certes, l'ONU doit continuer à jouer un rôle central, mais nous devons également être conscients qu'il y a des limites à ce qu'elle peut accomplir seule.

En ce qui concerne le Fonds pour la consolidation de la paix, son atout particulier par rapport à d'autres fonds réside dans sa capacité de répondre rapidement et avec souplesse aux besoins de consolidation de la paix sur le terrain, une caractéristique indispensable pour appuyer les programmes transrégionaux et de transition. Nous nous félicitons de l'augmentation des allocations du Fonds à ces programmes. À l'avenir, que peut-on faire pour renforcer le Fonds pour la consolidation de la paix, y compris son financement, tout en préservant ses atouts particuliers ? Premièrement, il importera de suivre de près et d'évaluer les résultats des programmes du Fonds pour la consolidation de la paix, de les rendre visibles et de les faire connaître au sein et au-delà du système des Nations Unies, notamment auprès des institutions financières internationales, des États Membres et du grand public. Les efforts déployés par le Secrétariat à ce jour, notamment la présentation de rapports d'évaluation et le lancement de tableaux de bord, ont grandement contribué à obtenir quelque 180 millions de dollars de contributions volontaires en 2021. Pour sa part, le Japon respecte fidèlement son engagement de fournir 10 millions de dollars au Fonds pour la consolidation de la paix pour la période 2020-2024.

Deuxièmement, nous devons renforcer le lien entre les travaux du Fonds pour la consolidation de la paix et les discussions au sein de la Commission de consolidation de la paix. Actuellement, le seul organe de contrôle du Fonds pour la consolidation de la paix est le Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix, qui rend compte au Secrétaire général. Bien que certains pourraient faire valoir qu'il y a un manque d'inclusivité et de transparence, le format du Groupe consultatif a été accepté étant entendu que le Fonds pour la consolidation de la paix est financé par des contributions volontaires. Si nous introduisons un processus plus formel de présentation de rapports aux États Membres et de consultations avec ces derniers, par exemple par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, le Fonds pour la consolidation de la paix risque fortement de perdre son agilité et sa souplesse. Le Japon est d'avis que la Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer à cet égard. En augmentant les possibilités de partager les exemples de réussite et les enseignements tirés des programmes financés par le Fonds pour la consolidation de la paix au sein de la

Commission de consolidation de la paix, nous devrions pouvoir accroître la transparence du Fonds pour la consolidation de la paix tout en préservant ses atouts particuliers. La Commission de consolidation de la paix bénéficierait également de telles mesures.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement sans réserve du Japon à appuyer l'action menée par l'ONU pour consolider et pérenniser la paix.

M. Hauri (Suisse) : La Suisse se félicite des trois rapports annuels examinés aujourd'hui (A/76/678, A/76/668 et A/76/668/Corr.1, et A/76/687). Nous tenons à remercier les intervenantes et intervenants pour leur travail important pour la paix. Ces rapports portent sur une période difficile, encore caractérisée par les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). À cela s'ajoute l'impact global de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire, l'approvisionnement énergétique et l'économie. Nous devons intensifier nos efforts pour relever ces défis de manière durable. Nous félicitons la Commission de consolidation de la paix, sous les présidences successives de l'Égypte et du Bangladesh, d'avoir continué à adapter son travail et à innover.

Bien que les conditions politiques et de sécurité se soient détériorées, le Fonds pour la consolidation de la paix a établi des records pour la majorité des critères de son plan stratégique actuel. Il est particulièrement encourageant que le Fonds ait approuvé 47 % de ses investissements totaux à l'appui d'une consolidation de la paix tenant compte de l'égalité des genres. Pourtant, comme l'a souligné le Secrétaire général, le financement actuel demeure insuffisant.

La Suisse salue la voie à suivre présentée dans les rapports et souhaite souligner trois points. Premièrement, il est prouvé que la réorientation des investissements vers la prévention des conflits permet de sauver des vies et des ressources. La prévention des conflits protège également les acquis du développement. Nous devons cependant tous faire mieux. La COVID-19 et l'augmentation des risques liés au climat ont mis en exergue l'importance de passer de la réponse aux crises à la prévention en amont et la nécessité de mieux anticiper. Nous devons renforcer davantage les synergies et la cohérence entre les trois piliers des Nations Unies, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement.

Deuxièmement, un financement prévisible et suffisant pour l'ensemble de ces efforts demeure primordial. En conséquence, la Suisse a augmenté sa contribution

annuelle au Fonds pour sa stratégie 2020-2024. Il est encourageant de constater que le Fonds a connu sa plus forte année d'investissements dans la consolidation de la paix et sa deuxième plus forte année de contributions des donateurs. Mais comme l'a relevé le Secrétaire général, cela ne suffit tout simplement pas. Afin de répondre aux besoins accrus des efforts de consolidation de la paix et de prévention, de nouvelles options de financement adéquat, prévisible et durable, y compris des contributions obligatoires au Fonds, sont nécessaires. Une décision en faveur de ces contributions obligatoires représenterait l'engagement commun des États Membres envers la consolidation et le maintien de la paix. La Suisse soutient fermement les discussions en cours à l'Assemblée générale à ce sujet, sous la coprésidence du Kenya et de la Suède. Nous appelons tous les États Membres engagés dans la négociation à s'investir pour trouver des solutions durables.

Troisièmement, la Commission est parvenue à rassembler, bâtir des ponts et conseiller, avec succès. Son engagement et son interaction avec des entités en dehors de l'ONU, comme par exemple l'Organisation mondiale du commerce ou le secteur privé, sont des contributions essentielles à la mobilisation de tous les efforts pour bâtir la paix et devraient être intensifiés. En outre, nous saluons le travail de la Commission dans l'établissement de liens avec d'autres entités et organes du système des Nations Unies, y inclus par les efforts des coordinateurs informels avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Une interaction renforcée avec le Conseil est particulièrement importante. Nous saluons les efforts déployés à cet égard au cours de la présidence brésilienne du Conseil de sécurité en juillet, notamment la séance d'information dédiée de la Commission (voir S/PV.9101). Plus tôt la Commission peut conseiller le Conseil, plus il sera facile pour celui-ci d'intégrer ces contributions dans son propre travail. Il incombe aux États membres de la Commission de veiller à ce que les résultats de leurs délibérations soient dûment reflétés dans les communications transmises. Ainsi, nous espérons que la présidence de la Commission sera en mesure d'accepter l'invitation à informer le Conseil des droits de l'homme sur les activités de la Commission dans la consolidation de la paix.

Nous devons renforcer l'impact sur le terrain par le dialogue et au travers de partenariats. La Commission et le Fonds jouent un rôle essentiel dans nos efforts visant à prévenir les conflits et mieux reconstruire après la pandémie. Nous soutenons la proposition d'élaborer un Nouvel Agenda pour la paix, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre*

Programme commun (A/75/982), avec davantage d'investissements dans la prévention et la consolidation de la paix, et nous encourageons un engagement fort de la Commission dans ce processus. La Suisse poursuivra son engagement en faveur de la consolidation de la paix, en tant que membre du Comité d'organisation de la Commission, en tant que Présidente de la formation Burundi, en tant que donateur du Fonds et en tant que futur membre du Conseil de sécurité.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier mon collègue, l'Ambassadeur Osama Mahmoud Abdelkhalek Mahmoud, de nous avoir donné un aperçu complet des activités menées par la Commission de consolidation de la paix en 2021. Nous lui sommes reconnaissants, ainsi qu'à l'Égypte, pour les réflexions qu'ils ont menées et le rôle moteur qu'ils ont joué l'année dernière. Je tiens également à remercier très chaleureusement l'Ambassadrice Rabab Fatima pour son soutien et sa conduite de la Commission au cours du premier semestre 2022, ainsi que pour les efforts qu'elle a déployés pour placer la collaboration entre la Commission de consolidation de la paix et l'Assemblée générale en tête de nos priorités. Je souhaite à l'Ambassadeur Muhith beaucoup de satisfaction et de succès dans son mandat de Président de la Commission. Il peut compter sur la coopération sans faille de ma délégation.

Le rapport annuel de la Commission pour 2021 (A/76/678) qui nous a été présenté comporte plusieurs exemples des contributions importantes que la Commission peut apporter dans le cadre de ses fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement. La Commission constitue une plateforme parfaitement adaptée pour promouvoir une plus grande coordination entre les partenaires concernés des pays dans lesquels un conflit risque d'éclater ou de reprendre. Elle peut en outre mobiliser les organisations régionales et les institutions financières internationales et favoriser des accords de coopération Sud-Sud et triangulaire à l'appui des initiatives nationales de consolidation de la paix. La Commission peut aussi appuyer la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix par les opérations de maintien de la paix et aider à mobiliser le soutien politique nécessaire pour promouvoir la réconciliation, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le renforcement des institutions et d'autres priorités relatives à la consolidation de la paix définies au niveau national. La Commission pourrait toutefois faire plus encore.

Comme le Brésil et d'autres pays l'ont fait remarquer à maintes reprises, la Commission n'est qu'une adolescente dans le système des Nations Unies. Les

relations entre la Commission et le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale restent à approfondir. Il s'agit d'une question prioritaire pour la plupart des membres de la Commission, et c'est la raison pour laquelle la question des relations entre la Commission et les autres organes figurait dans son programme de travail pour 2020. À cet égard, je tiens à soulever la question de la communication et à saisir cette occasion pour m'adresser à l'ensemble des Membres de l'ONU. Le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion de proposer, une fois de plus, l'organisation d'un séminaire au cours duquel les pays qui reçoivent actuellement, ou qui ont reçu dans le passé, un soutien de la Commission de consolidation de la paix ou du Fonds pour la consolidation de la paix pourraient partager leurs expériences avec de nouveaux partenaires potentiels, offrant aux pays qui hésitent encore à solliciter le soutien de la Commission parce qu'ils ne comprennent pas pleinement son rôle la possibilité d'obtenir les éclaircissements qu'ils attendent depuis longtemps. L'Assemblée générale est de loin l'enceinte la plus appropriée pour s'attaquer à la stigmatisation qui continue d'entraver l'action de la Commission. J'espère que la Commission et les pays figurant à son ordre du jour pourront apporter une précieuse contribution sur cette question.

Dans la mesure où le présent débat porte également sur le travail du Fonds pour la consolidation de la paix, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur les points suivants relatifs au financement de la consolidation de la paix. Premièrement, le Fonds pour la consolidation de la paix fonctionne, d'un point de vue conceptuel, comme une ressource de démarrage, et non comme un substitut à la coopération pour le développement traditionnelle. Deuxièmement, lorsque nous évaluons le fonctionnement du Fonds, nous devons tenir compte de la nécessité de concilier les objectifs souvent contradictoires que sont la flexibilité et la responsabilité. Et troisièmement, le Fonds ne doit pas être considéré comme un moyen de compenser la nette réduction de la coopération pour le développement à laquelle nous assistons actuellement.

Avant de conclure, je voudrais remercier nos cofacilitateurs, le Kenya et la Suède, d'avoir mené nos discussions pour achever l'élaboration d'un projet de résolution sur cette question. À ce stade, bon nombre des questions que nous avons soulevées ont, dans une certaine mesure, été traitées, notamment celles relatives à la réouverture des mandats politiques confiés à la Commission de consolidation de la paix dans le cadre des résolutions jumelles

de 2020 (résolution 2558 (2020) du Conseil de sécurité et résolution 75/201 de l'Assemblée générale), ainsi que celles qui concernent la responsabilité et le contrôle. Toutefois, nous restons d'avis qu'aucune décision définitive sur l'adoption de contributions statutaires pour financer le Fonds de consolidation de la paix ne devrait être prise à ce stade. La Cinquième Commission doit finir d'évaluer précisément les effets d'une telle proposition sur les États Membres, ainsi que sur l'Organisation dans son ensemble, compte tenu de ses incidences financières et procédurales. Ce n'est que lorsque ce processus aura été mené à bien que la Cinquième Commission pourra se prononcer sur la question.

Mme Ávila Becerril (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : La prévention des conflits armés et la consolidation et la pérennisation de la paix sont des aspects fondamentaux du travail de l'Organisation des Nations Unies. Elles découlent de la Charte des Nations Unies et sont mises en évidence dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/76/668 et A/76/688/Corr.1), dont nous nous félicitons. C'est pleinement convaincu de l'importance de ces travaux que le Costa Rica siège à la Commission de consolidation de la paix depuis janvier 2021. Nous remercions également le Représentant permanent de l'Égypte, l'Ambassadeur Osama Mahmoud Abdelkhalek Mahmoud, de nous avoir présenté le rapport annuel de la quinzième session de la Commission de consolidation de la paix (A/76/678), en sa qualité de Président de la Commission pour l'année 2021.

Nous avons longuement débattu des avantages que présente la mise en œuvre de mécanismes de paix axés sur la prévention, et nous avons conclu que cette mise en œuvre contribue non seulement à la stabilité, à la rentabilité et à l'efficacité, mais crée également les conditions favorables à une paix pérenne. Malgré cela, nous restons témoins de l'augmentation disproportionnée des dépenses militaires et de l'approche militarisée que de nombreux pays adoptent pour gérer les situations de crise. À ce jour, nous n'avons pas adopté de position cohérente sur les dépenses militaires excessives, et nous n'avons pas accordé l'attention voulue aux conséquences que de telles actions peuvent avoir sur l'élaboration d'un programme de consolidation de la paix fondé sur la prévention et la consolidation. Si la question du financement de la prévention des conflits est une source de préoccupation majeure pour chacun et chacune d'entre nous, les dépenses militaires excessives devraient également susciter le même intérêt et se voir accorder la même importance dans tout débat

qui vise à promouvoir une paix inclusive et pérenne à l'échelle mondiale.

Le Costa Rica appelle donc à la cohérence. Il est grand temps de rompre avec les approches primitives et inefficaces qui reposent sur des logiques de sécurité coercitives et fondées sur la force, et de mettre pleinement en œuvre des plans d'action qui intègrent une démarche globale fondée sur le dialogue, l'inclusion et la sécurité humaine. Nous devons nous libérer de notre dépendance vis-à-vis des armes et investir nos ressources dans des projets qui respectent la vie.

Le succès de la prévention et de la consolidation de la paix nécessite également l'adoption d'approches intergénérationnelles à long terme qui reconnaissent et soutiennent le rôle des femmes, des filles et des jeunes. Cela inclut un financement adéquat et durable des réseaux et des organisations qu'ils dirigent.

Le Costa Rica reconnaît que les efforts de prévention et de consolidation de la paix doivent également prendre en considération les effets des changements climatiques, qui ont des répercussions sociales visibles et tangibles. L'augmentation des flux migratoires en raison de l'insécurité alimentaire causée par de brusques changements de température en est un exemple. Nous ne pouvons pas faire abstraction du fait qu'une grande partie des personnes déplacées par les conflits vivent dans des pays exposés aux changements climatiques. Il est donc important qu'en tant qu'artisans de la paix, nous reconnaissons le lien entre le genre, le climat et la sécurité, car ce lien est crucial si l'on veut apporter une réponse énergique, adaptée, inclusive et durable aux effets imprévisibles des changements climatiques et éviter autant que possible d'accroître l'exposition des populations aux conflits.

Ayant cela à l'esprit, le Costa Rica réaffirme sa détermination à prendre des mesures concrètes indispensables pour renforcer la capacité de la Commission de consolidation de la paix et de l'Organisation dans son ensemble de relever les défis auxquels la communauté internationale fait face. Agissons ensemble, unis par notre confiance dans la Commission et dans les perspectives de paix durable.

Mme Baptista Grade Zacarias (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, et voudrait ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous nous félicitons du rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/76/678), du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la

pérennisation de la paix (A/76/668 et A/76/668 Corr.), ainsi que du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/76/687).

En tant que fervent défenseur de la paix et de la sécurité, le Portugal soutient depuis longtemps la Commission de consolidation de la paix et contribue régulièrement au Fonds pour la consolidation de la paix. Nous sommes bien conscients du rôle important que joue la Commission dans la prévention des conflits, notamment pour éviter leur récurrence en consolidant la paix. L'année écoulée nous a montré combien il est crucial et urgent d'investir dans la prévention et la consolidation de la paix, et de s'attaquer aux causes profondes des conflits. C'est incontestablement beaucoup plus efficace et beaucoup moins coûteux que de devoir faire face aux conséquences des crises et des conflits. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982), nous devons passer d'une approche réactive à une approche préventive. Ses recommandations visant à renforcer le Fonds pour la consolidation de la paix, à élargir le rôle de la Commission de consolidation de la paix et à placer les femmes et les filles au cœur des politiques de sécurité ont notamment suscité un intérêt et un appui généralisés.

Il faut continuer de renforcer le rôle principal de la Commission, qui consiste à organiser et à coordonner un vaste effort commun impliquant l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, la société civile et le secteur privé. Nous devons également renforcer le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, je voudrais me joindre à ceux qui ont salué et loué les efforts déployés par les présidences successives de la Commission, ainsi que par les présidences des différentes formations pays, pour renforcer les fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement de la Commission.

Nous savons tous que, pour réussir, les processus de consolidation et de pérennisation de la paix doivent être inclusifs et pris en main par les acteurs nationaux, ce qui garantit la prise en compte des besoins de tous les secteurs de la société. En outre, nous savons qu'il est crucial de veiller à ce que les efforts de maintien et de consolidation de la paix, y compris les transitions, soient correctement financés. Nous le disons depuis longtemps. L'heure est venue de prendre les mesures nécessaires pour obtenir des résultats concrets et trouver des moyens de garantir un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix, en

utilisant toutes les options disponibles. Les négociations en cours sur le projet de résolution relatif au financement de la consolidation de la paix doivent être un gage de notre engagement. Nous remercions le Kenya et la Suède pour le travail qu'ils ont accompli en tant que cofacilitateurs et espérons que l'Assemblée adoptera le projet de résolution durant la session en cours. Nous le devons aux générations futures.

M. Gala López (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de cette séance ainsi que de la présentation du rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/76/678). Nous prenons note également des rapports du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/76/668 et A/76/668/Corr.1) et sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/76/687).

Notre délégation reste convaincue que, pour instaurer une paix durable, nous avons besoin d'un environnement international propice, fondé sur le respect du multilatéralisme, du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et sur des relations amicales et de coopération entre les pays. Une paix durable requiert d'éliminer les causes profondes des conflits, notamment les problèmes de développement socioéconomique qui touchent les pays, et en particulier les pays du Sud, en raison de l'ordre international injuste actuel. La pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la création de capacités dans les pays en développement et leur accès aux technologies sur un pied d'égalité et sans discrimination, ainsi que le respect des engagements en matière d'aide publique au développement, sans conditions préalables, aideraient à faire face à ces problèmes.

Traditionnellement, notre pays soutient la mise en place d'activités de consolidation de la paix dès les premières phases des opérations de maintien de la paix afin d'aider les pays sortant d'un conflit à élaborer et à renforcer leurs stratégies nationales de développement durable. C'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité principale de la mise en œuvre des stratégies de consolidation et de pérennisation de la paix. Le rôle de l'ONU est de les aider dans ces efforts, à leur demande et dans le cadre des fonctions et mandats confiés aux différents organes des Nations Unies. Comme pour la diplomatie préventive, l'alerte rapide et la médiation, ainsi que les bons offices de l'Organisation, cette assistance doit être fournie conformément à la Charte des Nations Unies et dans le plein respect du droit international. Le consentement de l'État hôte et

le respect de l'appropriation et des priorités nationales sont également essentiels, tout comme le respect total de l'égalité souveraine des États, du règlement pacifique des différends internationaux, de l'indépendance politique des pays et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, et le rejet de la menace ou de l'emploi de la force. C'est la seule façon d'appuyer de manière objective et impartiale la consolidation de la paix et de pérenniser la paix.

Nous nous joignons aux appels en faveur d'une augmentation du financement des activités de consolidation et de pérennisation de la paix des Nations Unies. Des décisions sont nécessaires pour assurer un financement adéquat, prévisible et continu de ces activités. Dans le même temps, ces activités ne doivent pas détourner ou affecter les ressources allouées au développement. Notre pays, fidèle défenseur de la paix et fier d'appartenir à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, proclamée zone de paix, continuera d'honorer ses engagements en vertu de cette déclaration de portée générale.

M^{me} Jacobs (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni remercie l'Égypte et le Bangladesh de leurs travaux à la tête de la Commission de consolidation de la paix au cours des 18 derniers mois. La pérennisation de la paix est la responsabilité partagée de tous les piliers de l'action de l'ONU, mais la Commission est la seule instance globale spécialement chargée d'accompagner les pays dans leurs processus de consolidation de la paix. Sous la direction de l'Égypte, la Commission a continué d'étendre son champ d'action géographique et a renforcé ses échanges avec les artisans de la paix. Sous la direction du Bangladesh, nous nous sommes dotés d'un plan de travail ambitieux et mettons un accent renouvelé sur les résultats. Le Royaume-Uni voit le potentiel que recèle la Commission de consolidation de la paix. Grâce à des présidents militants, notamment l'Égypte et le Bangladesh, le plus jeune organe du système des Nations Unies a gagné en maturité. Nous pensons que son potentiel est encore plus grand. Si la Commission continue d'exercer un suivi approfondi de la situation des pays avec lesquels elle collabore et adopte des mesures collectives face aux défis liés à la consolidation de la paix, sa valeur continuera de s'accroître.

Face à l'émergence de nouvelles menaces pour la paix et la sécurité, il est plus important que jamais d'adopter une approche globale pour relever les défis mondiaux. Le monde ne peut plus assumer le coût des conflits. Nous devons nous concentrer sur la prévention. Des sociétés pacifiques, justes et inclusives sont

essentielles pour parvenir au développement durable et à la résilience. Nous encourageons tous les acteurs nationaux et internationaux à placer la consolidation et la pérennisation de la paix au cœur de leurs politiques et de leurs approches. Cela passe par des politiques plus intégrées, plus inclusives et plus stratégiques, un financement plus intelligent et un élargissement de la coopération et des partenariats. Du fait de son rôle fédérateur et, de plus en plus, du rôle qu'elle joue à part entière, la Commission de consolidation de la paix est une composante clef de cette équation. Quant au Fonds pour la consolidation de la paix, il s'agit du principal instrument de financement dont dispose l'ONU pour renforcer ses activités de consolidation de la paix sur le terrain, en partenariat avec les pays hôtes et les gouvernements. En tant que premier donateur historique du Fonds et coprésident, avec la Suède, du Groupe des Amis du Fonds pour la consolidation de la paix, le Royaume-Uni a toujours défendu le Fonds, et nous nous félicitons de tous les efforts déployés pour faire en sorte qu'il soit doté des ressources et des équipements appropriés.

Pour terminer, je tiens à saluer le travail inlassable accompli par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Le Royaume-Uni est profondément reconnaissant à la Sous-Secrétaire générale Spehar et à son équipe.

M. Hilale (Maroc) : Qu'il me soit permis de prime abord de remercier chaleureusement la Commission de consolidation de la paix et son ancien président, mon frère l'Ambassadeur Osama Mahmoud Abdelkhalek Mahmoud, pour son exposé exhaustif et ses remarques pertinentes sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quinzième session (A/76/678) en 2021. Je voudrais saisir cette occasion également pour féliciter l'Ambassadrice du Bangladesh, ma sœur Rabab Fatima, pour sa conduite réussie des travaux de la Commission et lui souhaiter beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions à l'ONU.

En 2021, la Commission n'a ménagé aucun effort pour mettre en œuvre les recommandations pertinentes contenues dans les résolutions sur la consolidation et le maintien de la paix et les priorités identifiées dans le rapport de la Commission lors de sa session précédente (A/75/747), notamment en termes d'élargissement de son champ d'action géographique et matériel, de renforcement de ses rôles consultatif, de passerelle et fédérateur, de promotion de partenariats efficaces dans le domaine de la consolidation de la paix, de promotion de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et de rétablissement après

la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le sentiment d'urgence concernant le rôle clef et fondamental de consolidation de la paix se multiplie d'année en année, au regard de l'ampleur des menaces existantes et des nouveaux défis multidimensionnels qui se profilent. À cela s'ajoute le besoin pressant de passer de la réponse à la prévention, qui est efficace par rapport au coût, et de faire preuve de créativité quant aux voies de financement qui prennent en compte les défis actuels et leur caractère évolutif.

Les besoins en termes de consolidation de la paix et de financement continuent de prendre de l'ampleur. Dans ce sens, le Royaume du Maroc estime que l'établissement d'un état des lieux général, assorti d'une cartographie des menaces géospécifiques actuelles, pourrait être en mesure de guider le financement et les efforts de consolidation de la paix dans les domaines pressants, et ce dans le plein respect de l'appropriation nationale. Notre pays estime également que la conclusion de partenariats gagnants et le recours aux leviers de coopération constituent la clef de voûte pour dégager le terrain devant la consolidation de la paix. Dans ce sens, le Royaume du Maroc poursuivra sa coopération solidaire, plurielle et dynamique visant à promouvoir une paix pérenne aux niveaux régional et international, particulièrement sur le continent africain.

Il va sans dire que l'absence de progrès tangibles dans le financement de la consolidation de la paix reste un obstacle majeur aux progrès futurs. À cette fin, le Royaume du Maroc estime qu'il est nécessaire, premièrement, d'ériger la question du financement en priorité dans le paysage de la consolidation et de la pérennisation de la paix à l'ONU. Dans ce cadre, nous réitérons notre soutien à un financement prévisible et adapté du maintien de la paix, y compris la proposition de contributions régulières de 100 millions de dollars pour le financement de la consolidation de la paix. Deuxièmement, nous devons mettre l'accent sur l'importance d'un financement approprié de la prévention des conflits et du règlement pacifique des différends. Troisièmement, nous devons multiplier les partenariats réussis, solides et coordonnés avec les institutions financières internationales, les organisations régionales, le secteur privé et la société civile, et ce en vue d'assurer davantage d'action sur le terrain, notamment en termes d'innovations.

Le Royaume du Maroc, conformément aux orientations de S. M. le Roi Mohammed VI, s'est toujours engagé à contribuer à la consécration de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international, et ce en exploitant tous les leviers de coopération, bilatérale, triangulaire, Sud-Sud, multilatérale et internationale,

afin de lutter contre les défis qui fragilisent la paix, la stabilité et la sécurité des États, notamment les pays africains frères qui font courageusement face à des séries de menaces multiformes. Dans ce cadre, le Maroc dispose d'un partenariat fructueux avec les pays africains frères et amis dans l'ensemble des domaines politique, sécuritaire, social, environnemental, humanitaire, éducatif, sanitaire et, bien sûr, militaire. Il convient de rappeler que le Royaume du Maroc a plus de 1 000 accords de partenariat avec les pays africains visant à renforcer la sécurité et le développement socioéconomique dans notre continent. Le Maroc poursuivra et consolidera davantage cette coopération, qui constitue un levier fondamental de sa politique étrangère.

Le Royaume du Maroc continuera à participer activement aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et ne ménagera aucun effort en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine ; et à déployer des efforts inlassables avec tous les partenaires régionaux et internationaux en vue d'assurer la paix et la stabilité en pleine coopération avec ce pays frère, et avec l'appropriation complète des autorités centrafricaines, et ce conformément à leurs priorités nationales.

Je ne saurais conclure sans exprimer notre plein soutien aux efforts des deux cofacilitateurs du projet de résolution sur le financement de la consolidation de la paix, la Représentante permanente de la Suède et le Représentant permanent du Kenya, afin de parvenir à une résolution équilibrée et inclusive qui répond aux ambitions et aux attentes de tous. Nous leur souhaitons bonne chance.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de l'inscription de ces questions à l'ordre du jour de la présente session plénière de l'Assemblée générale, qui a donné lieu à la présentation du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/76/668 et A/76/668/Corr.1). Aujourd'hui, nous souhaitons nous concentrer sur le Fonds pour la consolidation de la paix.

Notre expérience nous a confirmé que la consolidation de la paix était un processus continu et à long terme, durant lequel il est nécessaire de mener des interventions à effet catalytique et transversales pour répondre aux besoins particuliers des groupes vulnérables, s'accompagnant d'une organisation du travail qui permet de coordonner efficacement les activités et de fournir une aide concrète à la population. À cet égard, le Fonds pour la consolidation de la paix est un instrument

crucial qui a permis d'étayer nos efforts afin d'avancer sur la voie de la paix et du développement durable. Le Fonds est ainsi devenu un outil important grâce auquel ont été menées de multiples interventions fondées sur nos priorités nationales. Depuis 2018, 17 millions de dollars ont été investis dans des domaines clés tels que la réintégration des migrants rapatriés, la participation réelle et effective des jeunes à la prise de décisions en faveur de la paix, l'élimination de la violence contre les femmes, la prévention de la violence, la justice transitionnelle et la lutte contre la corruption, ainsi que la mobilité humaine et digne.

Le Fonds répond également aux besoins immédiats de notre population dans les situations d'urgence, comme on l'a vu au début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Son caractère multidimensionnel, sa souplesse et son rôle de catalyseur lui ont permis d'obtenir des résultats importants et tangibles au profit des Salvadoriens. Nous reconnaissons également les efforts concrets et coordonnés que déploient les institutions nationales et les entités du système des Nations Unies, efforts qui sont essentiels pour garantir que ces résultats sont orientés vers l'action.

Compte tenu de son expérience, El Salvador estime que l'accompagnement international des efforts de paix doit s'inscrire dans la durée. Les initiatives telles que le Fonds pour la consolidation de la paix vont dans le bon sens à cet égard. El Salvador remercie les pays donateurs qui, par leurs contributions volontaires, permettent au Fonds de financer toutes ces activités. Toutefois, nous partageons la préoccupation exprimée face au déficit de financement des activités de consolidation de la paix. Nous approuvons donc la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport d'investir dans la prévention et la consolidation de la paix. Il recommande que des mesures soient prises pour garantir un financement adéquat, prévisible et durable du Fonds. Les États Membres se penchent déjà sur cette question dans le cadre des négociations sur un projet de résolution concernant le financement de la consolidation de la paix, sous la direction de la Représentante permanente de la Suède et du Représentant permanent du Kenya. L'adoption de ce projet de résolution permettra d'établir un cadre de référence pour la prise de décisions à la Cinquième Commission à la fin de l'année.

El Salvador participe depuis le début à ce processus et continuera d'y contribuer activement. La prise de décisions concrètes et concluantes à ce sujet nous permettra également d'œuvrer plus efficacement à la réalisation des objectifs formulés dans d'autres initiatives, notamment *Notre Programme commun* (A/75/982).

À cet égard, mon pays réaffirme qu'il est pleinement disposé et engagé à poursuivre les activités et la mise en œuvre des programmes qui bénéficient du soutien du Fonds, mais aussi à formuler des recommandations, et surtout à partager ses expériences positives afin d'améliorer l'exécution des projets futurs.

Enfin, El Salvador reconnaît le rôle fondamental de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe consultatif intergouvernemental dans ce domaine et dont, il convient de le souligner, nous sommes un membre fondateur. Nous reconnaissons le travail accompli par l'ancienne Représentante permanente du Bangladesh et le Représentant permanent de l'Égypte à la tête de la Commission. Animés du désir de poursuivre ces efforts extrêmement importants, nous avons présenté notre candidature à cet organe pour la période 2023-2024, confirmant ainsi notre attachement à la contribution que le multilatéralisme peut apporter à la consolidation de la paix.

M. Chukwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Président d'avoir convoqué cette importante séance aujourd'hui. Ma délégation tient à saluer la direction compétente du Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Osama Mahmoud Abdelkhalek Mahmoud, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix à sa quinzième session en 2021. Nous le remercions des efforts que sa délégation et lui-même ainsi que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont consentis pour présenter le rapport de la Commission (A/76/678).

Dans le contexte de l'escalade des conflits et de l'aggravation des situations humanitaires dans le monde d'aujourd'hui, on ne saurait trop insister sur le besoin impérieux de se tourner vers la prévention et la consolidation de la paix. De même, il est plus important que jamais d'utiliser efficacement le rôle sans équivalent de conseil, de liaison et de rapprochement de la Commission de consolidation de la paix en vue de renforcer l'action mondiale en faveur de la consolidation de la paix. Nous notons avec satisfaction que la quinzième session de la Commission a réalisé des avancées louables dans la promotion du programme de consolidation de la paix et connu une expansion de son champ d'action thématique et géographique. La Commission a également renforcé l'appel à un financement adéquat, durable et prévisible des activités de consolidation de la paix durant sa réunion annuelle tenue en novembre 2021 sur ce sujet. Dans le même ordre d'idées, en 2021, le Fonds

pour la consolidation de la paix a enregistré sa meilleure année en termes de niveau d'investissement dans la consolidation de la paix et la deuxième plus importante hausse en termes de contributions des donateurs, malgré les conséquences néfastes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui ont imposé une très lourde charge financière à de nombreux États et les ont contraints à détourner d'importants montants initialement alloués à d'autres fins dans leur budget.

La seizième session en cours de la Commission, guidée par le programme de travail adopté en 2022, continue de favoriser une collaboration constructive au sein de la Commission et de lui offrir des possibilités de renforcer son mandat. Toutefois, même si nous saluons les progrès accomplis par la Commission et ses membres au cours des dernières années, il convient de reconnaître que mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix, comme le recommande le Secrétaire général, nécessitera des efforts considérables et concertés. À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur quelques éléments dont nous estimons qu'ils devraient être au premier plan du travail de la Commission et des efforts de consolidation de la paix en général.

Premièrement, la réalisation des priorités de consolidation de la paix définies à l'échelon national devrait être vue comme un effort collectif impliquant la mobilisation d'un large éventail d'acteurs. Il est donc essentiel de fixer des objectifs réalistes qui puissent aboutir à une plus grande appropriation nationale. Il importe également d'améliorer la collaboration transversale, en particulier entre les acteurs de la paix et du développement, ainsi que la coopération Sud-Sud et la consolidation de la paix.

Deuxièmement, compte tenu du lien entre maintien et consolidation de la paix, notamment dans les contextes de transition, nous avons besoin d'une synergie et d'une collaboration accrues entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil, en particulier durant le renouvellement des mandats importants et la réduction des effectifs des missions de maintien de la paix, devrait être complémentaire et ouvrir des perspectives plus claires sur les implications des priorités de consolidation de la paix déterminées au niveau national. De même, la collaboration de la Commission avec le Conseil économique et social est cruciale, étant donné que l'aptitude à soutenir la croissance économique et le développement reste indispensable pour la consolidation de la paix.

Troisièmement, il est essentiel de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité afin de garantir une paix inclusive et durable. Les femmes doivent jouer un rôle clef dans le processus de paix, et les rôles consultatif et fédérateur de la Commission sont importants pour mettre en exergue les questions concernant les femmes et la paix et la sécurité, en particulier dans les contextes nationaux. Un engagement adéquat en faveur de la bonne mise en œuvre du plan d'action stratégique de la Commission pour les jeunes et la consolidation de la paix revêt également un caractère primordial.

Enfin, alors que la demande met les capacités de maintien de la paix à très rude épreuve, l'Assemblée générale a un rôle irremplaçable et important à jouer en apportant des solutions concrètes pour répondre au besoin criant d'un financement adéquat, prévisible et durable à l'usage de la consolidation de la paix. Nous encourageons les délégations qui négocient actuellement le projet de résolution sur le financement de la consolidation de la paix à rester souples afin d'étudier toute possibilité d'augmenter les contributions tant volontaires que mises en recouvrement et d'envisager des solutions novatrices pour financer la consolidation de la paix.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la détermination du Nigéria, en tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, à continuer d'appuyer les efforts déployés par l'ONU en vue d'améliorer la prévention des conflits et la consolidation de la paix, qui sont bien moins coûteux que de réagir aux conflits.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : J'ai pensé que je pourrais faire part à l'Assemblée de quelques réflexions sur la consolidation de la paix, tirées de notre propre expérience d'un conflit qui a duré plus de 30 ans. À la fin de ce conflit, nous avons 12 000 détenus de sécurité, 594 enfants soldats, un programme de justice réparatrice et une Commission des enseignements tirés et de la réconciliation, dont nous avons retenu des leçons très riches. Aux fins de notre propre apprentissage, je crois qu'il est possible d'identifier trois aspects de la consolidation de la paix après les conflits : l'instauration de la stabilité, le rétablissement des institutions publiques et le traitement des dimensions socioéconomiques du conflit.

Sur le plan international, conformément aux normes et règles des Nations Unies, je rappelle en passant que nous avons eu notre propre lot d'expériences dans le maintien de la paix internationale. Sri Lanka a l'avantage

de disposer de forces armées héritées des temps coloniaux, qui contribuent sensiblement au maintien de l'ordre au niveau national et l'ont également fait assez récemment au Mozambique, en 1994, où un contingent de 11 policiers a participé à une mission réussie des Nations Unies. Elle a ensuite déployé des contingents au Timor-Leste, en Côte d'Ivoire, au Soudan, au Libéria, en Haïti, au Soudan du Sud et au Darfour. Leurs services ont été hautement appréciés.

Pour en revenir au thème principal, le premier aspect du maintien de la paix après les conflits, un aspect important, consiste dans la volonté de renforcer la stabilité et de dissuader les combattants de retourner à la guerre. À tout point de vue, la consolidation de la paix demeure une fonction importante du maintien de la paix, englobant les efforts visant à maintenir un cessez-le-feu, à préserver la stabilité et à surveiller les combattants. Notre expérience nous enseigne toutefois que la consolidation de la paix est davantage que ce trait du maintien de la paix, à bien des égards. Les activités de consolidation de la paix tentent directement de réduire les moyens de reprendre les hostilités et les incitations à le faire. Cela requiert un processus de désarmement, démobilisation et réintégration, une réforme du secteur de la sécurité et un travail de maîtrise des armes légères et lourdes. On dit que, pour que la paix l'emporte, il faut retirer les jouets des mains des garçons. Cependant, il ne suffit pas d'essayer de réduire les moyens matériels d'aller en guerre. La réintégration des ex-combattants suppose de leur donner des options différentes en termes de moyens de subsistance et de reconnaissance sociale. Comme je l'ai dit, à la fin de notre conflit, nous avions un peu plus de 12 000 détenus de sécurité et 594 enfants soldats. Sur les 12 000 détenus, près de 11 900 sont retournés à leur ancienne activité après la réadaptation. Tous les enfants soldats sont retournés chez leurs parents. Donc, les activités de consolidation de la paix visent directement à réduire les moyens disponibles et les incitations pour que les acteurs non étatiques ne reprennent pas les armes.

La deuxième dimension consiste à aider à bâtir ou rétablir des fonctions essentielles de l'État qui ont la capacité de produire des biens publics de base et qui ont un semblant de légitimité. D'après notre expérience, l'une des fonctions essentielles de l'État est la production de biens publics. Néanmoins, beaucoup d'États, en particulier ceux qui sortent d'un conflit, et nous l'avons vécu nous-mêmes, ont du mal à produire ces biens. En conséquence, les acteurs de la consolidation de la paix remplacent l'État ou nouent avec lui un partenariat afin

de reconstruire les installations de base, l'administration publique, l'état de droit, les transports, les réseaux de communication et les services publics, et de créer des infrastructures éducatives et sanitaires.

La troisième dimension consiste à tenter de renforcer l'aptitude non seulement de l'État mais aussi de la société à gérer pacifiquement les conflits et à développer l'infrastructure socioéconomique nécessaire pour soutenir le développement économique. À cette fin, les acteurs de la consolidation de la paix sont impliqués dans la prise en charge des traumatismes, la justice transitionnelle et la réconciliation, le dialogue communautaire et le renforcement des organisations de la société civile, entre autres choses. Il y a un large débat sur les fonctions essentielles de l'État au-delà du maintien de la sécurité, et sur le degré minimal et le genre d'État requis pour soutenir la paix, et plusieurs éléments de ce processus peuvent être sujets à controverse. Pour commencer, il convient d'inciter les acteurs à préserver l'État et ses institutions. Ce qui importe, ensuite, c'est l'utilité de l'État s'agissant de fournir des garanties de sécurité acceptables et que les acteurs puissants soient convaincus qu'ils bénéficient d'un État qui peut faire respecter les règles essentielles. À cet égard, je dis que le défi à relever pour qu'il y ait résurgence de l'État, c'est de former une unité politique persistant dans le temps et fixée dans l'espace et de mettre en place des institutions permanentes et impersonnelles ; ainsi que de conclure un accord sur la nécessité d'une autorité qui puisse rendre des jugements définitifs ; et d'accepter l'idée que cette autorité doit bénéficier de la fidélité fondamentale de ses sujets. Je pense qu'il n'y a pas de raccourci à cette formule.

En définitive, principalement sous l'impulsion des pays développés et avec leur aide, il y a un intérêt croissant à s'assurer que les États, en particulier ceux qui, comme le nôtre, sortent d'un conflit, aient la capacité de maintenir la stabilité et de contrer les menaces transnationales, ce qui est un autre aspect de la question.

Le degré de l'État est donc important, non seulement parce qu'il assure une fonction utile pour la société nationale, mais aussi pour la société internationale. Pourtant, la volonté de s'assurer que l'État sortant d'un conflit soit suffisamment fort pour lutter contre les forces non civilisées pourrait facilement briser la volonté de construire un État libéral, qui est responsable devant la société et attaché à rien de moins que l'état de droit. Dès lors la consolidation de la paix, à mon humble avis, peut se révéler à la fois fructueuse dans la mesure où les États ne retombent pas dans le conflit cinq ans ou

peu de temps après la signature d'accords de paix, et à la fois un échec dans la mesure où elle laisse en place une structure autoritaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat conjoint sur ces questions.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 32 et 113 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 66 de l'ordre du jour.

Point 115 de l'ordre du jour (*suite*)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Élection de membres du Conseil économique et social

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

États d'Europe orientale (un siège)

Nombre de bulletins déposés :	178
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins valables :	177
Abstentions :	3
Nombre de membres votants :	174
Majorité requise des deux tiers :	116
Nombre de voix obtenues :	
Fédération de Russie	95
Macédoine du Nord	79

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale. Nous allons donc procéder au neuvième tour de scrutin libre.

Conformément à l'article 94 du Règlement intérieur, ce neuvième tour de scrutin est libre.

Je rappelle à l'Assemblée que tout État Membre parmi les États d'Europe orientale peut être candidat, à l'exception de ceux qui resteront membres du Conseil économique et social au 1^{er} janvier 2023, ainsi que de ceux qui ont déjà été élus pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2023. Par conséquent, il n'est pas possible au présent scrutin de voter pour les membres suivants : Bulgarie, Croatie, République tchèque, Slovaquie et Slovaquie.

Avant de procéder au vote, je rappelle aux membres que conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant procéder au vote. Les bulletins de vote vont maintenant être distribués.

Les membres sont priés d'inscrire une croix en regard du nom de l'État imprimé sur le bulletin de vote pour lequel ils souhaitent voter ou d'écrire le nom de tout autre État éligible sur la ligne vierge prévue à cet effet. Si une croix a été inscrite en regard du nom d'un État, il n'est pas nécessaire de réécrire le nom de cet État sur la ligne laissée vierge.

Il ne doit pas y avoir plus d'une case cochée ou plus d'un nom manuscrit inscrit pour le siège vacant à pourvoir. En conséquence, les membres ne peuvent que cocher qu'une seule case ou écrire le nom que d'un seul État Membre éligible parmi les États d'Europe orientale dans l'espace prévu à cet effet.

Si un bulletin de vote contient le nom d'un État Membre qui restera membre du Conseil économique et social à compter du 1^{er} janvier 2023, ou qui a déjà été élu pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2023, ce bulletin sera déclaré nul. Enfin, si un bulletin de vote contient une annotation autre qu'un vote pour un État Membre éligible, cette annotation ne sera pas prise en compte.

Sur l'invitation du Président, les représentantes et représentants de la Hongrie, du Japon, du Mexique, de Monaco, du Mozambique et de la Nouvelle-Zélande assument les fonctions de scrutateur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Afin de gagner du temps, l'Assemblée générale examinera les autres questions annoncées dans le *Journal des Nations Unies* pendant que les bulletins de vote sont dépouillés.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 115 b) de l'ordre du jour.

Point 129 de l'ordre du jour

Santé mondiale et politique étrangère

Projets de résolution (A/76/L.76 et A/76/L.77)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.76.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Au nom du groupe restreint de l'Initiative politique étrangère et santé mondiale, je voudrais présenter le projet de résolution A/76/L.76, sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, qui demande la tenue d'une réunion de haut niveau sur ce sujet très important.

Les membres du groupe restreint et les principaux coauteurs, à savoir l'Afrique du Sud, l'Australie, le Bangladesh, le Canada, le Costa Rica, le Ghana, l'Indonésie, la Jamaïque, la Nouvelle-Zélande, le Rwanda, la Suède et le Viet Nam, ont travaillé pour soumettre un projet de résolution qui soit de nature procédurale et pour demander à l'Assemblée générale de tenir une réunion de haut niveau à New York, au plus tard à la fin du dernier jour du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session, en vue de l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement d'une déclaration politique succincte sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies.

Alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est entrée dans sa troisième année, la nécessité de formuler une solution inclusive et durable pour la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies reste plus importante que jamais. Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de continuer de faire preuve de volonté politique afin de veiller à ce que des stratégies de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies mobilisant l'ensemble de la société soient adoptées et mises en œuvre.

La pandémie de COVID-19 a également mis en évidence la nécessité d'une action politique concertée au niveau mondial et d'un financement international accru des activités de préparation qui visent à combler les lacunes.

La pandémie de COVID-19 a permis de réfuter plusieurs vérités précédemment admises sur les pandémies et a révélé de graves lacunes aux niveaux national et mondial dans les capacités de s'y préparer, de les détecter et d'y faire face. Par conséquent, un événement politique de haut niveau est nécessaire pour recentrer l'attention sur les conséquences persistantes engendrées par la COVID-19 et sur d'autres ripostes aux pandémies, ainsi que sur les possibilités de nouvelles solutions multilatérales et ambitieuses pour la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies à l'avenir.

Nous pensons que la réunion de haut niveau proposée permettra à la communauté internationale d'adopter une décision politique en vue d'appuyer les processus

de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies qui font actuellement l'objet de discussions à Genève. De même, nous sommes convaincus que cette réunion de haut niveau et les autres réunions de haut niveau sur la santé publique qui sont également prévues pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale se renforceront mutuellement.

Il est impératif que nous coopérons et coordonnions nos efforts afin d'empêcher les épidémies de se propager et de devenir des pandémies. Il faudra pour cela au niveau international une coordination s'appuyant sur une volonté politique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.77.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : Avant de présenter le projet de résolution, je voudrais mentionner un événement qui est maintenant de notoriété publique. La nuit dernière, une tentative d'assassinat a été perpétrée contre la Vice-Présidente de la République argentine, M^{me} Cristina Fernández de Kirchner, dont elle est miraculeusement sortie indemne. Nous tenons à exprimer notre solidarité avec la Vice-Présidente et notre ferme condamnation de cette attaque, au nom de la vie, de la paix, de la démocratie et des droits humains.

J'ai le plaisir de présenter le projet de résolution A/76/L.77 sur la Journée internationale de la cardiologie interventionnelle, qui sera commémorée le 16 septembre afin de faire connaître ce domaine de la médecine qui permet d'améliorer la santé publique et d'accroître l'espérance de vie. Nous sommes convaincus que l'adoption de ce projet de résolution permettra une plus grande reconnaissance de la cardiologie interventionnelle comme un outil diagnostique et thérapeutique très puissant, grâce aux progrès technologiques et à la formation des ressources humaines. La date choisie, le 16 septembre, coïncide avec la première angioplastie coronarienne transluminale percutanée réalisée sur un patient par le docteur Andreas Grüntzig, le 16 septembre 1977 à Zurich, en Suisse.

Nous considérons que cette journée internationale permettra de célébrer et réaffirmer la mission des cardiologues interventionnels, aux côtés de différentes parties prenantes, telles que la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, comme indiqué dans le projet de résolution. À cet égard, nous estimons que le rôle de l'Organisation mondiale de la Santé sera déterminant dans la mise en œuvre du texte, puisqu'il s'agit de l'organisme spécialisé dans ce domaine.

En outre, la célébration de cette journée internationale est l'occasion de partager des expériences et des formes potentielles de coopération dans ce domaine de la médecine. Nous remercions toutes les délégations de leurs contributions et de leur participation constructive à la rédaction du texte. Qui plus est, nous remercions chaleureusement toutes les délégations qui se sont portées coauteurs du texte, c'est-à-dire, d'après les chiffres dont nous disposons, 33 pays.

Qu'il me soit permis de conclure mon intervention en citant le célèbre chirurgien cardiaque argentin René Favaloro :

« Les progrès de la médecine et du génie biologique pourront être considérés comme de véritables avancées pour l'humanité lorsque tout le monde pourra en bénéficier et qu'ils ne seront plus le privilège de quelques-uns ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.76, intitulé « Réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais donner lecture de l'état des incidences financières suivant, qui sera distribué aux États Membres et a été établi conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes du paragraphe 1 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait de tenir une réunion de haut niveau d'une journée, au plus tard le dernier jour du débat général à sa soixante-dix-huitième session, en vue de l'adoption d'une déclaration politique succincte visant notamment à mobiliser la volonté politique nécessaire aux niveaux national, régional et international pour la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies.

En ce qui concerne ce paragraphe, il n'est pour l'heure pas possible, en l'absence d'informations sur les modalités de la réunion de haut niveau, d'estimer les ressources qui pourront être nécessaires pour cette réunion. Lorsqu'il aura été décidé des modalités de la réunion, le Secrétaire général réévaluera les incidences budgétaires correspondantes et en informera l'Assemblée générale, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur.

En outre, conformément à la pratique établie, la date de la réunion de haut niveau serait fixée en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. À cet égard, nous renvoyons au paragraphe 11 de la résolution 69/250 et aux résolutions ultérieures, dont la plus récente est la résolution 76/237, dans lesquelles l'Assemblée invite les États Membres à fournir dans les nouveaux textes adoptés par les organes délibérants suffisamment d'informations concernant les modalités d'organisation des conférences et réunions.

L'état des incidences financières dont je viens de donner lecture sera publié dans le *Journal des Nations Unies* à la rubrique eStatements de la présente séance.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/76/L.76.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.76, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Monaco, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Norvège, Ouganda, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie et Zimbabwe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/76/L.76 ?

Le projet de résolution A/76/L.76 est adopté (résolution 76/301).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution A/76/L.77, intitulé « Journée internationale de la cardiologie interventionnelle ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.77, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Algérie, Arménie, Bélarus, Botswana, Burkina Faso, Costa Rica, Égypte, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Japon, Kenya, Kirghizistan, Malaisie, Maroc, Paraguay, Qatar, République centrafricaine, Serbie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/76/L.77 ?

Le projet de résolution A/76/L.77 est adopté (résolution 76/302).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur position sur les résolutions que nous venons d'adopter, je rappelle que la durée des explications de position est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Soares Leite (Brésil) (*parle en anglais*) : Notre déclaration porte sur la résolution 76/301.

La maladie à coronavirus (COVID-19) a appris à la communauté internationale qu'il était urgent d'intensifier nos efforts collectifs pour détecter les nouvelles urgences sanitaires et y répondre rapidement, de manière efficace et coordonnée. Le Brésil se félicite que l'Assemblée générale ait pris l'initiative d'organiser une réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. Nous remercions le groupe restreint de l'avoir proposé.

Cette réunion de haut niveau n'atteindra son but que si elle est conforme aux négociations en cours à

Genève. Le Brésil estime que l'on aurait dû proposer de repousser la date de cette réunion pour qu'elle se tienne après la conclusion des deux cycles de négociations en cours sur un instrument sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies – au sein de l'organe intergouvernemental de négociation et dans le cadre de la réforme du Règlement sanitaire international.

Dans le même ordre d'idées, nous estimons que la résolution aurait dû comporter des éléments fondamentaux qui font partie intégrante des négociations à Genève. Dans le préambule, par exemple, aucune mention n'est faite de l'accès équitable aux contre-mesures médicales, qui fait partie de la décision SSA 2 (5) de la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé en date du 1^{er} décembre 2021. Il n'est pas non plus fait mention de la recherche-développement ou de la production de vaccins dans les technologies de la santé, alors que cette question est également au cœur du présent débat. Et on ne parle pas du rétablissement comme élément important pour un traitement global de la question.

Pour les prochaines phases portant sur les modalités concernant la réunion ainsi que la déclaration politique succincte qui doit être adoptée à l'issue de la réunion, il est essentiel que les négociations soient conduites de manière à favoriser un processus transparent, ouvert et inclusif, en prévoyant suffisamment de temps pour mener de vastes consultations et rechercher un consensus.

En réaffirmant sa détermination à s'associer aux efforts collectifs menés pour mieux relever les défis sanitaires, le Brésil aura à cœur de collaborer avec les autres délégations afin que les modalités de la réunion, ainsi que la déclaration politique succincte, donnent l'élan politique nécessaire à cette question, tout en veillant à ce que les processus en cours à Genève puissent suivre pleinement leur double cours.

M^{me} Birrer (Suisse) : La Suisse salue la résolution 76/301, intitulée « Réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies ».

Comme le souligne la résolution, un leadership, une coopération multilatérale et un engagement continus sont nécessaires afin de prévenir de futures urgences sanitaires mondiales telles que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Selon nous, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) doit jouer un rôle central et prépondérant dans ces efforts. Nous nous félicitons donc de la reconnaissance de son leadership

sur les questions de santé mondiale dans le texte de la résolution et de son implication dans la préparation de la réunion de haut niveau en question.

Notre engagement commun afin de renforcer la préparation et la riposte aux pandémies doit contribuer à une gouvernance mondiale de la santé cohérente, avec en son centre une OMS forte et efficace. Dans cette optique, il est crucial d'assurer la complémentarité et la cohérence entre la réunion de haut niveau et les travaux en cours à Genève de l'organe intergouvernemental de négociation afin d'élaborer une convention, un accord ou tout autre instrument international sur la préparation et la riposte face aux pandémies.

Nous aurions préféré à ce stade concentrer notre travail sur les discussions en cours au sein de l'organe intergouvernemental de négociation et de l'OMS, et revenir vers l'Assemblée générale avec le format d'une réunion de haut niveau lorsqu'un premier projet de nouvel instrument international aurait été présenté à l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2024.

Enfin, nous souhaitons souligner que les travaux préparatoires de la réunion de haut niveau doivent être guidés par les principes de transparence et d'inclusivité afin de permettre à tous les États Membres d'y participer activement.

M. Fogarty (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient l'intention exprimée dans la résolution 76/301 de maintenir et de renforcer l'attention politique accordée à la préparation et à la riposte face aux pandémies. C'est une priorité mondiale commune et une priorité importante pour les États-Unis. La session extraordinaire proposée dans la résolution pourrait permettre d'atteindre ces objectifs à New York, tout en consolidant les travaux essentiels qui se déroulent à Genève, Washington et dans des capitales du monde entier.

La date de la session extraordinaire doit être prévue et adaptée en conséquence, en tenant dûment compte des processus complémentaires, des négociations et des efforts en cours dans d'autres enceintes, notamment les discussions sur les questions liées à la pandémie que conduit actuellement l'Organisation mondiale de la Santé en vue d'apporter des amendements au Règlement sanitaire international et celles qui sont en cours au sein de l'organe intergouvernemental de négociation en vue d'élaborer et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'Organisation mondiale de la Santé sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. Il est

essentiel que la future session extraordinaire s'inspire de ces efforts simultanés et contribue à les soutenir, tout en respectant leurs processus distincts.

Bien que nous soutenions les objectifs de la résolution, à savoir accroître la mobilisation de l'ensemble du système des Nations Unies sur cette question importante, nous souhaitons faire part de nos préoccupations concernant le processus relatif à ce court texte de procédure. Le texte n'a été ni dûment négocié ni soumis à la procédure d'approbation tacite. De nombreuses délégations de toutes les régions ont exprimé leurs préoccupations concernant le processus et le calendrier de la session extraordinaire au cours des deux seules brèves séances informelles qui ont été organisées. Ces préoccupations n'ont pas été prises en compte dans les versions ultérieures de ce texte.

À mesure que nous approcherons de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale de 2023, nous voulons nous assurer que tout nouvel événement consacré aux priorités mondiales en matière de santé apporte une forte valeur ajoutée et vienne enrichir un ordre du jour déjà chargé. Nous attendons avec intérêt les réunions de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, dont les résultats viendront également enrichir l'architecture du dispositif de préparation aux pandémies que nous cherchons tous à renforcer et à consolider.

Les États-Unis participeront activement et de manière constructive aux négociations à venir sur les modalités de la session extraordinaire afin de veiller à ce que le calendrier et la portée de celle-ci élargissent et complètent les processus existants et ne fassent pas double emploi. La préparation et la riposte aux pandémies exigent une attention et une mobilisation politiques soutenues, ainsi qu'un engagement de la part de l'ensemble du système et des composantes des Nations Unies, afin de contribuer à la consolidation des travaux menés à Genève et ailleurs. Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée de mener une réflexion sur cette session extraordinaire, alors que nous envisageons les prochaines étapes.

M. Shin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à remercier l'Afrique du Sud et le groupe restreint de l'Initiative politique étrangère et santé mondiale d'avoir rédigé cette importante résolution (résolution 76/301).

La République de Corée partage le point de vue selon lequel la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence l'importance capitale que revêtent la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies et aux urgences sanitaires mondiales,

ainsi que la nécessité de maintenir une forte mobilisation. À ce sujet, je voudrais faire part de quelques réflexions sur la résolution et le processus à suivre.

Premièrement, nous devons veiller à ce que la réunion de haut niveau renforce la synergie avec d'autres programmes liés à la santé, tels que la couverture sanitaire universelle et la tuberculose, dont l'examen est déjà prévu par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.

Deuxièmement, l'initiative doit venir compléter les travaux actuellement menés à Genève. La meilleure façon pour l'Assemblée générale d'y parvenir est de mobiliser la volonté politique de tous les États Membres, tout en concentrant les efforts communs et en faisant fond sur les actions qui peuvent être menées ici, à New York, afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements inutiles avec le débat en cours à Genève.

Troisièmement, compte tenu de l'enjeu, nous devons renforcer le dialogue avec les différentes parties prenantes, à savoir le secteur privé, la société civile et l'Organisation mondiale de la Santé, de manière transparente et inclusive. La République de Corée prendra sa part à cette fin en contribuant de manière constructive et dynamique au bon déroulement de ces processus, en discutant par exemple des modalités de la réunion de haut niveau. Dans cette optique, nous devons nous employer à obtenir des résultats pratiques, concrets et orientés vers l'action lorsque nous organiserons la réunion de haut niveau.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons d'entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Nous allons maintenant entendre les délégations qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

Je donne la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. de La Maisonneuve (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Ukraine et la République de Moldova, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; ainsi que la Géorgie, l'Andorre, Monaco et Saint-Marin s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne et ses États membres se félicitent de l'adoption de la résolution autorisant la réunion

de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (résolution 76/301). En signe de notre ferme soutien, les 27 États membres de l'Union européenne s'en sont portés coauteurs. Nous tenons à remercier l'Afrique du Sud, ainsi que l'Australie, le Bangladesh, le Canada, le Costa Rica, le Ghana, l'Indonésie, la Jamaïque, la Nouvelle-Zélande, le Rwanda, la Suède et le Viet Nam, pour le rôle moteur qu'ils ont joué dans la mobilisation du soutien politique en faveur de la prévention, de la préparation et de la riposte face aux pandémies.

Les enseignements tirés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) font clairement apparaître que nous devons améliorer la sécurité sanitaire mondiale, ainsi que la prévention et la préparation face aux futures pandémies dans le cadre d'un effort conjoint et mondial. On ne soulignera jamais assez l'importance de cette question. L'Équipe Europe, l'Union européenne et ses États membres ont joué un rôle de premier plan sur la scène mondiale en matière de solidarité multilatérale et de riposte face à la pandémie de COVID-19, que ce soit en soutenant les pays dans le besoin, par la livraison de fournitures médicales essentielles, en fournissant des vaccins aux pays à revenu faible ou intermédiaire ou en soutenant les capacités de fabrication de vaccins dans les pays en développement.

L'Union européenne appuie résolument l'action multilatérale. À l'avenir, l'Union européenne et ses États membres montreront la voie en soutenant les initiatives visant à renforcer l'appui politique de la communauté mondiale en faveur de mesures de prévention et de riposte face aux futures pandémies. Nous attendons de cette initiative de l'Assemblée générale qu'elle soit pleinement alignée sur les négociations mandatées par l'Assemblée mondiale de la Santé et qu'elle les complète, mais aussi qu'elle fasse fond sur les réformes du Règlement sanitaire international, la création du nouveau fonds d'intermédiation financière pour la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies à la Banque mondiale et l'Initiative politique étrangère et santé mondiale à l'Assemblée générale.

Nous attendons également des travaux préparatoires qu'ils soient ouverts, transparents et inclusifs, avec des contributions de toutes les parties prenantes. Nous devons veiller à ce que l'Organisation mondiale de la Santé soit pleinement associée à toutes les étapes de ce processus afin de fournir des conseils et un encadrement techniques et de contribuer à assurer la complémentarité entre les processus menés à New York et à Genève.

Enfin, nous tenons à souligner que le calendrier de cette initiative doit rester souple afin de veiller à ce

que celle-ci soit la plus opportune possible et apporte une contribution aux négociations en cours.

L'Union européenne souhaite également saisir cette occasion pour informer les Membres de l'ONU au sujet de sa nouvelle stratégie mondiale en matière de santé, qui verra le jour prochainement, et elle invite les parties intéressées à participer aux consultations publiques qui se tiennent actuellement en vue de l'élaboration de cette stratégie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 129 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 115 de l'ordre du jour (*suite*)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Élection de membres du Conseil économique et social

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

États d'Europe orientale (un siège)

Nombre de bulletins déposés :	178
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	178
Abstentions :	3
Nombre de membres présents et votants :	175
Majorité requise des deux tiers :	117
Nombre de voix obtenues :	
Fédération de Russie :	97
Macédoine du Nord :	78

Le tour scrutin libre n'a de nouveau pas donné de résultat. Il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale.

Conformément à l'article 94 du Règlement intérieur, nous devons procéder à d'autres tours de scrutin. Étant donné l'heure tardive, un nouveau scrutin aura lieu à une date à déterminer, au cours de la soixante-dix-septième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 115 b) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 25.